

# DOSSIER DE CANDIDATURE 2014 / 2020



## VILLE ET INTERCOMMUNALITÉ AMIES DES ENFANTS



« Ne doutez jamais qu'un petit groupe de citoyens réfléchis et engagés puisse changer le monde. C'est d'ailleurs toujours ainsi que cela s'est produit. »

*Margaret Mead*

## VISION DE L'UNICEF

L'UNICEF agit pour que tous les enfants, en particulier les plus défavorisés, victimes de pauvreté et d'exclusion sociale, puissent vivre et grandir dans le plein respect de leurs droits.

En France, fort de cette vision et de par son mandat de défense des droits de l'enfant, l'UNICEF engage des actions spécifiques de plaidoyer pour faire progresser l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant, à l'échelle nationale et locale, en faveur de tous les enfants. L'initiative Ville amie des enfants répond à cet objectif particulier en encourageant les élus locaux à développer des actions innovantes pour apporter les réponses les mieux adaptées aux situations que connaissent les enfants et les jeunes, en particulier les plus fragiles.

Une Ville amie des enfants s'attache à mettre en œuvre la Convention internationale des droits de l'enfant : elle est prise compte dans les politiques publiques locales, les dispositifs locaux dirigés vers les enfants, les jeunes et leurs familles mais aussi les budgets de la collectivité.

Dans une Ville amie des enfants, les enfants et les jeunes doivent être ou devenir des acteurs de la vie sociale ; leurs besoins, leur voix, leurs opinions, leurs projets sont pris en compte et influencent, dans tous les domaines qui les concernent, la prise de décision des élus locaux.

Dans cet esprit, une Ville amie des enfants se préoccupe de faire connaître les droits de l'enfant et d'en évaluer l'application sur son territoire.

---

## LES ORIGINES DE LA DÉMARCHE VILLE AMIE DES ENFANTS

La déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée en 1948 et la Convention internationale des droits de l'enfant, adoptée en 1989, engagent les États signataires à garantir à tous les enfants un accès à des conditions de vie et un environnement qui favorisent leur développement et leur bien-être. Ces traités placent donc les villes face à un défi nouveau en ce qui concerne l'installation de services et d'équipements, la participation et l'écoute des enfants et des jeunes et la solidarité internationale.

En 1996, la Conférence mondiale d'Istanbul sur les établissements humains (Habitat II) prend la résolution de faire des villes des lieux vivables pour tous et déclare que le bien-être des enfants est l'indicateur suprême d'un habitat sain, d'une société démocratique et d'une bonne gestion des affaires publiques.

Dans le sillage de ces dispositions, l'initiative Ville amie des enfants s'est développée avec l'UNICEF à travers le monde, dans plus de 50 pays, en particulier en France à partir de 2002. Elle offre aujourd'hui un instrument au service de la promotion et de l'implantation des droits de l'enfant dans les villes, environnements les plus proches des enfants, des jeunes et de leurs familles.

---

# UN RECUEIL DE BONNES PRATIQUES POUR PLACER L'ENFANT ET L'ADOLESCENT AU CŒUR DES POLITIQUES PUBLIQUES.

Mesdames et Messieurs les élu(e)s locaux,

Les habitants de votre commune vous ont accordé leur confiance lors des dernières élections municipales. Je sais à quel point vous mesurez la responsabilité que cela comporte. Je souhaite toutefois insister sur la responsabilité qui est désormais la vôtre pour accompagner durant votre mandat municipal les enfants et adolescents qui vivent et grandissent sur votre territoire. En 6 ans certains vont naître, apprendre à marcher puis courir dans les parcs de votre ville. Ils vont découvrir un environnement qui va devenir leur quotidien jusqu'à leur entrée à l'école élémentaire. D'autres, plus grands déjà, vont devenir des citoyens qui ne demandent qu'à comprendre le monde qui les entoure pour pouvoir y participer. D'autres encore passeront du cocon de l'enfance aux questionnements de l'adolescence. Chacune de ces étapes est cruciale et aucun enfant ou adolescent ne devra être oublié.

Grâce aux politiques locales (sportive, culturelle ou de loisirs, de santé, de citoyenneté...) impulsées dans votre collectivité, ces enfants de 0 à 18 ans vont s'ouvrir sur le monde et seront en bonne santé. Il semble donc indispensable d'être attentif à l'empreinte que chaque choix marquera dans le parcours de ces enfants et pour leur vie entière.

Pour vous accompagner dans vos décisions, le guide de bonnes pratiques Ville amie des enfants que vous avez entre les mains est le fruit de plus de douze ans d'expertise croisée entre l'UNICEF France et ses collectivités partenaires au sein du réseau des Villes amies des

*« Avec ce guide, l'UNICEF France souhaite démontrer que conduire une politique de l'enfance et de l'adolescence sur un territoire ne saurait se limiter à exercer une compétence technique et logistique. »*

enfants. Douze années au cours desquelles, l'initiative Ville amie des enfants a grandi, muri pour aboutir aujourd'hui à un niveau d'expertise certain en matière d'application concrète de la Convention internationale des droits de l'enfant au niveau local.

Notre société toute entière doit aujourd'hui œuvrer pour que chaque enfant et adolescent, sans aucune discrimination, se sente bien et grandisse dans des conditions optimales pour son développement. Pour combattre les inégalités, nous préconisons, depuis de nombreuses années, de mener une politique différente, beaucoup plus transversale sans qu'il soit uniquement question d'inscriptions budgétaires. Ainsi, à travers l'initiative Ville amie des enfants, l'UNICEF milite pour un véritable changement d'état d'esprit, une façon nouvelle de s'adresser aux enfants et aux adolescents, de veiller à leur intérêt particulier et de les considérer dans tous les projets menés au niveau local.

Avec ce guide, l'UNICEF France souhaite démontrer que conduire une politique de l'enfance et de l'adolescence sur un territoire ne saurait se limiter à exercer une compétence technique et logistique.

L'enfant et l'adolescent, en particulier les plus vulnérables, doivent être considérés comme des usagers du service public, à qui l'on offre un service de qualité et adapté à leurs besoins spécifiques. N'oublions pas que leur tendre la main, les respecter et les associer à un projet n'a pas de coût.

Vous avez l'avantage d'être proches d'eux, de pouvoir créer du lien avec l'enfant et sa famille. Vous êtes en capacité de réaliser des diagnostics locaux qui font de vos services une réponse aux besoins de chaque territoire et de chaque individu. Vous pouvez faire le choix de la flexibilité, de la mobilité pour accompagner les enfants et les adolescents au quotidien.

Nous avons, pour notre part, une expertise unique et riche des bonnes pratiques locales innovantes qui concourent au bien-être des enfants.

En cela, vous êtes des partenaires naturels de l'UNICEF et j'espère que nous pourrions conjuguer nos efforts pour faire progresser l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant au niveau local.

Nous comptons sur vous, pour eux.

**Michèle Barzach**  
Présidente de l'UNICEF France



---



## Le réseau Ville amie des enfants

En devenant Ville ou Intercommunalité amie des enfants, la collectivité entre dans un réseau dont la dynamique repose sur le partage et la valorisation des bonnes pratiques et des innovations sociales. Ainsi, ses représentants sont invités à participer à des temps d'échanges et de réflexion propre au réseau, comme le « Comité de suivi », la « Rencontre annuelle des Collectivités amies des enfants » ou des journées de formation. Les membres du réseau bénéficient également de nombreux outils disponibles sur le site [www.villeamiedesenfants.fr](http://www.villeamiedesenfants.fr) et [www.unicef.fr](http://www.unicef.fr) (newsletter, outils de communication, dossiers pédagogiques, etc...)

Pour obtenir le titre « Ville amie des enfants », la collectivité doit renseigner un dossier de candidature 2014-2020. Le titre est valable le temps d'un mandat municipal et est renouvelable au terme de chaque mandat.

## La spécificité de l'intercommunalité

Sur certains territoires, la Ville a transféré tout ou partie de ses compétences petite enfance, enfance ou jeunesse à un établissement de coopération intercommunale (EPCI). Dans ce cas, le dossier de candidature donnera lien à l'établissement d'une convention tripartite UNICEF France / Ville / EPCI. La ville et l'EPCI se répartissent les différentes fiches du dossier de candidature en fonction des domaines de compétences exercés par chacune d'entre elle.

La remise du titre Intercommunalité amie des enfants ne vaudra pas attribution du titre Ville amie des enfants à toutes les villes membres de l'EPCI. En revanche, plusieurs villes membres d'un même EPCI pourront renseigner un dossier de candidature au titre Ville amie des enfants au regard des compétences qu'elles n'auraient pas transférées à l'EPCI.

Seuls les documents de communication communautaires liés à la compétence transférée pourront porter la mention « Intercommunalité amie des enfants ».

Les conventions tripartites s'établiront au cas par cas. Il est important de prendre l'attache de l'UNICEF France (ses représentants bénévoles locaux ou le siège) dès le début de la démarche pour analyser chaque demande de façon précise.



# LE TITRE VILLE AMIE DES ENFANTS EN 10 ÉTAPES

- 1 Prendre connaissance du « Guide Ville et intercommunalité amies des enfants » à destination des élus et des agents municipaux.
- 2 Identifier dans l'action municipale des domaines au sein des 10 thématiques proposées dans lesquelles la Ville (et l'intercommunalité) est particulièrement innovante et va au-delà de ses compétences légales pour le bien-être des enfants et des adolescents.
- 3 Télécharger le dossier de candidature sur [www.villeamiedesenfants.fr](http://www.villeamiedesenfants.fr) et prendre contact avec l'UNICEF France (le siège ou ses représentants bénévoles locaux) pour engager la démarche.

**Le choix de porter la candidature unique de la Ville ou celle de la Ville et de l'intercommunalité se fait à cette étape, en concertation avec l'UNICEF France.**



# FICHE DES CONTACTS DE LA VILLE

Les contacts inscrits dans cette fiche seront les interlocuteurs directs de l'UNICEF France (siège ou représentants locaux) au sein de la Ville.

La Ville doit désigner un élu de référence ainsi qu'un référent Ville amie des enfants au sein de ses services. Ce dernier deviendra le contact direct de l'UNICEF France. Il sera également garant de la démarche au sein de la collectivité et assurera le lien entre les services pour faire vivre la démarche sur le long terme.

Tous les contacts de la fiche recevront systématiquement les courriers officiels de Ville amie des enfants, ainsi que les invitations aux diverses manifestations du réseau : remise des titres, rencontres annuelles, événements spéciaux etc. Ils coordonneront la communication des actions et projets de la ville pour les enfants auprès de l'UNICEF et du grand public.

<b>Nom de la ville</b>	<b>COULOUNIEIX-CHAMIERES</b>
<b>Prénom et Nom du Maire</b>	<b>Jean Pierre Roussarie</b>
<b>Prénom et Nom du contact au Cabinet du Maire</b>	
<b>Téléphone</b>	<b>0553355703</b>
<b>Mail</b>	<b>ville@coulounieix-chamiers.fr</b>
<b>Adresse</b>	<b>Av du Général de Gaulle</b>
<b>Code postal</b>	<b>24660</b>
<b>Prénom et nom de l'élu référent Ville amie des enfants</b>	<b>Joëlle Contie</b>
<b>Titre</b>	<b>1ère adjointe chargée du pôle Education/Enfance/Jeunesse</b>
<b>Téléphone</b>	<b>0671047439</b>
<b>Mail</b>	<b>contiene@wanadoo.fr</b>
<b>Prénom et nom du référent administratif Ville amie des enfants</b>	<b>Chrystèle Gibiat-Cassiau</b>
<b>Titre</b>	<b>Directrice du pôle Education/Enfance/Jeunesse</b>
<b>Téléphone</b>	<b>0608910423</b>
<b>Mail</b>	<b>c.gibiat@coulounieix-chamiers.fr</b>
<b>Nom du responsable Communication de la ville</b>	<b>Séverine Faure</b>
<b>Téléphone</b>	<b>0553355759</b>
<b>Mail</b>	<b>s.faure@coulounieix-chamiers.fr</b>

.....

# FICHE DES CONTACTS DE L'EPCI

.....

**A ne remplir qu'en cas de candidature Ville/Intercommunalité pour l'établissement d'une convention tripartite.**

Les contacts inscrits dans cette fiche seront les interlocuteurs directs de l'UNICEF France (siège ou représentants locaux) au sein de l'EPCI.

L'Intercommunalité doit désigner un élu de référence ainsi qu'un référent Intercommunalité amie des enfants au sein de ses services. Ce dernier deviendra le contact direct de l'UNICEF France. Il sera également garant de la démarche au sein de la collectivité et assurera le lien entre les services pour faire vivre la démarche sur le long terme.

Tous les contacts de la fiche recevront systématiquement les courriers officiels de Ville/Intercommunalité amie des enfants, ainsi que les invitations aux diverses manifestations du réseau : remise des titres, rencontres annuelles, événements spéciaux etc. Ils coordonneront la communication des actions et projets de l'intercommunalité pour les enfants auprès de l'UNICEF et du grand public.

<b>Nom de l'EPCI</b>	
<b>Prénom et Nom du Président</b>	
<b>Prénom et Nom du contact au Cabinet du Président</b>	
<b>Téléphone</b>	
<b>Mail</b>	
<b>Adresse</b>	
<b>Code postal</b>	
<b>Prénom et nom de l'élu référent Intercommunalité amie des enfants</b>	
<b>Titre</b>	
<b>Téléphone</b>	
<b>Mail</b>	
<b>Prénom et nom du référent administratif Intercommunalité amie des enfants</b>	
<b>Titre</b>	
<b>Téléphone</b>	
<b>Mail</b>	
<b>Nom du responsable Communication de l'intercommunalité</b>	
<b>Téléphone</b>	
<b>Mail</b>	

# FICHE INTRODUCTIVE : DIAGNOSTIC LOCAL

Dans le cadre de la municipalisation des centres de loisirs et de la réforme de l'Education nationale sur les rythmes scolaires, la mairie de Coulounieix-Chamiers a souhaité mener dès janvier 2013 une grande réflexion avec la création d'un Pôle Enfance/Jeunesse. L'objectif était d'améliorer l'offre de service à destination de ces publics.

La municipalité s'est interrogée sur les perspectives possibles pour ce Pôle Enfance-Jeunesse et sa politique Enfance-Jeunesse. Afin d'en assurer la pérennité dans un contexte et environnement en mouvement (évolution des besoins des usagers et des familles; exigences de l'éducation nationale et de la jeunesse et sports en lien avec le projet de refondation de l'école ; contexte financier contraint...), elle a donc proposé la réalisation d'un diagnostic territorial associant ses partenaires locaux. Cette mission a été confiée à l'association de la Ligue de l'enseignement.

34% des jeunes de 12 à 17 ans et des parents ayant des enfants de 3 à 11 ans ont renseigné les questionnaires.

Il ressort des réponses apportées :

- Qu'il y a beaucoup d'activités sportives et peu d'activités culturelles, artistiques...
- Que les enfants, comme les jeunes qui participent aux différentes activités (alsh, clubs, centre social....) sont très satisfaits de la qualité de la proposition et des prestations
- Que les raisons pour lesquelles, les enfants ne pratiquent pas d'activités sont le prix et les horaires peu adaptées aux emplois du temps des familles
- Que les raisons pour lesquelles, les jeunes ne pratiquent pas d'activités sont le choix des activités (demandes de choix très spécifiques) et le fait qu'ils préfèrent passer leur temps libre entre amis et en famille
- Que les familles souhaiteraient être informées des activités par tranches d'âges

La majorité des services municipaux et associations agissant en direction de l'enfance ou/et de la jeunesse ont répondu au questionnaire.

Il ressort des réponses apportées :

- Un besoin de renforcer le partenariat et de le structurer afin d'avoir une meilleure lisibilité des actions de chacun
- Un besoin de renforcer le réseau social et de permettre l'accès à un centre de ressources et d'informations pour les associations

Suite à ce diagnostic, la municipalité a souhaité favoriser le développement du Pôle Education/Enfance Jeunesse sur son territoire communal :

- en valorisant et en coordonnant l'offre de service existante en direction des enfants et des jeunes, en rendant plus lisible les accueils et les actions proposés par les dispositifs municipaux, par les responsables associatifs et les différents acteurs locaux en relation avec eux,
- en facilitant la communication entre les différentes structures,
- en envisageant de nouvelles actions d'accompagnement des acteurs municipaux, des responsables associatifs ou porteurs de projets associatifs (informations, formation, échanges, mise en réseau, etc)

Il a été également envisagé de réfléchir à une nouvelle communication par tranches d'âges :

- aussi bien dans le journal municipal, que sur le site ou les plannings d'activités pour les vacances scolaires...
- pour les activités des associations

FICHE 1

# BIEN-ÊTRE ET CADRE DE VIE

En lien avec la  
**FICHE 1 page 9**  
du Guide « Ville et  
Intercommunalité  
amies des enfants »

**CRITÈRE DE PARTICIPATION : QUALITÉ  
DES INITIATIVES VISANT À OFFRIER  
À L'ENFANT ET À L'ADOLESCENT UN  
LIEU DE VIE FAVORISANT SON BIEN-  
ÊTRE ET UN ENVIRONNEMENT PROPICE  
À SON DÉVELOPPEMENT HARMONIEUX.**

*La Ville (et/ou l'EPCI) renseigne dans cette  
fiche la nature de ses **actions et projets innovants**  
visant à assurer bien-être et cadre de vie  
agréable pour tous les enfants et les adolescents  
sans distinction (1 fiche par action/projet).*

## Introduction : Bien-être et cadre de vie dans notre territoire

La commune met un accent fort sur deux aspects du bien-être et cadre de vie :

- Réflexion sur le futur contrat-ville
- L'agenda 21

L'ensemble des services municipaux sont en pleine **réflexion sur le futur contrats-ville** :

COHESION URBAINE

Orientation stratégique 1 : Donner aux enfants et aux jeunes des quartiers les meilleures chances de réussite

Priorité 1 : Coordonner et optimiser les actions pour la réussite éducative, notamment au sein des PRE,

- Fédérant le réseau des acteurs des PRE
- Favorisant les échanges d'expériences, définir des indicateurs communs pour mesurer la réussite
- Confortant et en actualisant les PRE pour répondre au mieux aux besoins individuels et collectifs.

Priorité 2 : Lutter contre l'échec scolaire et prévenir les décrochages précoces au sein et hors des établissements scolaires, en...

- repérant précocement les difficultés des élèves (y compris le décrochage scolaire « passif »)
- renforçant l'intervention et la coordination des différents acteurs
- poursuivant les actions de formation des intervenants pour professionnaliser les bénévoles
- en soutenant le centre social ( pôle accompagnement à la scolarité)
- renforçant l'articulation du champ "éducatif" avec d'autres champs (soins, loisirs, culture, sport, ...)

Priorité 3 : Accompagner les parents qui rencontrent des difficultés dans leur démarche éducative

L'apparition de tensions laïques fragilise le vivre-ensemble sur le quartier. S'il ne s'agit pas, à proprement de parler, de phénomènes visibles de radicalisation, certains signes préoccupants traduisent ces tensions: refus de départ en séjours vacances, signes de replis communautaires :

- soutenant et en développant des lieux d'échanges et d'écoute pour les parents (EPED)
- encourageant le dialogue entre les établissements scolaires, les familles et les autres acteurs du territoire
- confortant les ateliers sociolinguistiques
- soutenir l'Atelier Plume du centre social Saint Exupéry

Priorité 4 : Renforcer l'attractivité et l'excellence des établissements scolaires, notamment en...

- déclinant le plan « refondation de l'école » au profit des enfants et des jeunes des quartiers ;
- favorisant une organisation qui renforce la réussite scolaire (dispositifs école ouverte, internats d'excellence, cordées de la réussite, etc.) ;
- diversifiant les conditions d'apprentissage et en développant les projets socio-culturels, artistiques et sportifs
- communiquant mieux sur la performance des résultats des établissements des quartiers et en luttant contre l'évitement de la carte scolaire.
- définissant, avec le Rectorat, un accord pluriannuel d'accompagnement du collège et de l'école primaire. Deux objectifs en termes de moyens :
- le maintien de la décharge (mi-temps) au titre politique de la ville du directeur de l'école élémentaire
- le maintien de classes à effectif réduits en collège

Priorité 5 : Aider les jeunes à préparer leur avenir et à être acteurs à part entière de la société, notamment en ...

- promouvant et en valorisant l'engagement des jeunes dans le cadre du service civique ;
- développant l'accroissement et la diversification des jeunes qui effectuent une mobilité européenne et internationale ;
- renforçant la représentation des jeunes dans l'espace public ;
- favorisant l'employabilité des jeunes par la sécurisation des parcours d'insertion sociale et professionnelle (service civique, garantie jeunes,...) ;
- contribuant à la mise en cohérence des politiques territoriales de jeunesse.

Orientation stratégique 2 : Soutenir les solidarités et lutter contre les discriminations

Priorité 1 : Développer les actions de prévention et d'information sur les discriminations au sein des quartiers, notamment en...

- réalisant un Plan Territorial de Lutte Contre les Discriminations (diagnostic , mise en place d'un réseau de vigilance et le soutien aux initiatives )
- accompagnant les publics les plus exposés.

Priorité 2 : Favoriser le lien social et toutes les initiatives qui mettent en exergue la promotion des valeurs citoyennes, de l'ouverture culturelle et de l'acceptation de l'autre, notamment en...

- développant l'accès à la langue française et aux codes du « vivre ensemble » ;
- accompagnant les publics fragiles (familles monoparentales, personnes isolées, notamment les personnes âgées et les femmes isolées avec enfant(s)...).
- travaillant sur des politiques transversales d'accessibilité aux structures culturelles et sportives (mobilité, politique tarifaire adaptée, etc.) ;
- facilitant et soutenant l'implication des citoyens à la vie et à la transformation des quartiers ( Conseils citoyens, Fonds de Participation des Habitants (FPH), engagement bénévole, encouragement des jeunes à s'engager ...

- favorisant et soutenant les initiatives porteuses de lien social, d'échanges et de solidarités entre les habitants âgés et les plus jeunes, entre personnes d'origine différente, etc. ;
- soutenant le rapprochement intergénérationnel, en complétant l'offre de services du CCAS pour les personnes âgées par de nouveaux services : petites réparations, aide à la mobilité,
- consolider le collectif "Mieux-Vivre Ensemble"

### Orientation stratégique 3 : Permettre l'accès à la santé et aux droits, aux services et aux activités

Priorité 1 : Établir un diagnostic précis de l'offre des soins et privilégier les actions qui en favorisent l'accès et l'accessibilité, notamment en...

- développant l'information sur les droits des usagers et en étendant les protections sociales (complémentaire santé)
- adaptant les campagnes de prévention aux différents besoins des populations des quartiers ;
- corrigeant les inégalités d'accès à la prévention et aux soins, en maintenant l'offre de soins de proximité, en développant les relais entre les structures généralistes et les quartiers et en renforçant l'offre complémentaire de structures de soins ;
- confortant et en développant l'articulation des professionnels de santé et des structures sanitaires et sociales, notamment au travers du réseau des acteurs de l'Atelier Santé Ville (ASV) ;
- améliorant l'offre de soins en santé mentale et en addictologie, notamment en direction des jeunes ;
- développant l'activité physique et sportive en lien avec une alimentation de qualité et de proximité
- réduisant la distance entre l'offre de soins et les publics des quartiers difficiles à atteindre, et notamment les jeunes et les hommes
- soutenant les actions visant à accompagner et suivre les personnes tout au long de leurs parcours de soins pour éviter leur interruption

Priorité 2 : Mettre en œuvre les conditions d'accès aux droits pour tous, notamment en...

- améliorant l'information des usagers (points d'accès aux droits, information jeunesse) ;
- favorisant la mise en réseau des acteurs pour régler les situations les plus complexes dans leur globalité (logement, santé, emploi, mobilité).

Priorité 3 : Réduire les inégalités d'accès à l'offre et aux pratiques sportives, culturelles et de loisirs, notamment en...

- favorisant l'activité physique et culturelle en tant que facteur de bien-être, d'épanouissement et d'ouverture aux autres ;
- privilégiant les échanges et les projets transversaux portés par les associations, les structures de quartiers, les centres sociaux ;
- développant des partenariats permettant la mise en réseau des acteurs culturels et des démarches de co-construction avec les habitants ;
- soutenant l'organisation de temps forts et d'évènements culturels et sportifs, impliquant les habitants des quartiers
- agissant sur les freins identifiés dans l'accès des publics à l'offre et aux pratiques: mobilité, garde d'enfants, participation financière
- soutenant les démarches ouvrant la possibilité aux jeunes et aux familles de partir en vacances, à l'extérieur du territoire ou en vivant le territoire autrement (lien avec la stratégie touristique et de loisirs du territoire).

### Orientation stratégique 4 : fédérer l'action

Qu'il s'agisse de politique éducative, de santé, de promotion culturelle ou sportive, de tranquillité publique, de renforcement de la mobilité, ... l'enjeu est de prévenir les risques de sectorisation, de fragmentation de l'action.

La création d'une cellule "cohésion sociale" locale pourrait être une réponse à cet enjeu d'intégration et de coordination des politiques de cohésion, associant l'ensemble des acteurs locaux et les institutions concernées (Inspection académique, DDCSPP, ARS,...).

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, INSERTION ET EMPLOI

Orientation stratégique 1 : Redonner une dynamique économique fondée sur la promotion des talents, la revitalisation des équipements existants et la mise en œuvre d'un plan concerté de formation et d'insertion

Priorité 1 : Œuvrer à une réelle dynamique économique en pérennisant et en facilitant l'installation d'entreprises et d'un tissu commercial au sein des quartiers, notamment en...

- anticipant les risques de décrochage scolaire précoce par le biais d'un repérage dès les premiers signes, au profit d'un réel choix d'orientation/métier ;
- développant les passerelles avec le service public de l'emploi, les pôles de formation universitaires et professionnels et les acteurs économiques du territoire, notamment en initiant un contrat de développement de l'emploi avec la Région
- développant des passerelles entre les publics « prêts à travailler » et l'emploi (renforçant les liens Service Public de l'Emploi (Pôle Emploi, mission locale, PLIE)/ entreprises)
- inscrivant les quartiers comme « laboratoires » dans les dynamiques économiques sur les filières innovantes (cluster agro-alimentaire, économie numérique, silver économie, économie de proximité / ESS) en relation avec les chambres consulaires, la Région et le Département ;
- assurer le développement et la modernisation des entreprises ainsi que l'attractivité commerciale des établissements installés dans les quartiers prioritaires (à l'instar de la démarche engagée par la Chambre des Métiers dans le quartier de la Gare) ;
- accompagnant le développement de l'entreprenariat, la revitalisation commerciale, l'appui à la création et à la reprise d'activités, en s'appuyant notamment sur de nouveaux outils : plateforme de crowdfunding (financement participatif), centre de ressources ESS, dispositif NACRE, etc.

Priorité 2 : Accompagner les publics les plus fragiles (les familles monoparentales, les jeunes et les seniors, les demandeurs d'emploi de longue durée, etc.) dans des dispositifs d'insertion, de la formation et de l'emploi durables qui privilégie le suivi individualisé, notamment en...

- fixant un objectif de progression de la part des demandeurs d'emploi en accompagnement renforcé ;
- renforçant les efforts engagés pour lever les freins à l'emploi : plateforme de mobilité sociale et de covoiturage, garde d'enfants en horaires atypiques et en accueil d'urgence, prévention santé et accès aux soins, confiance en soi et en l'avenir, etc. ;
- valorisant les initiatives et les talents des habitants et des acteurs des quartiers pour créer une réelle dynamique d'innovation économique et sociale ;
- renforçant le réseau professionnel des publics en difficulté pour faciliter l'approche et l'accès à l'entreprise et à l'emploi, notamment en mobilisant le réseau des parrains présents dans le département ;
- mettant en œuvre des méthodes de recrutement adaptées et non discriminantes (exemple : méthode de recrutement par simulation / MRS).
- soutenant financièrement les temps d'accompagnement social (de plus en plus chronophage) réalisés dans le cadre des parcours d'insertion

Orientation stratégique 2 : Actionner les leviers de la politique de l'emploi, de la formation et de l'économie afin de mieux répondre aux problématiques liées aux caractéristiques de la population

Priorité 1 : Coordonner et développer l'accès aux dispositifs et contrats aidés, d'insertion

- augmentant le pourcentage de bénéficiaires des contrats d'insertion : CIVIS, services civiques, etc. ;
- augmentant de 10% la part des contrats aidés bénéficiant aux demandeurs d'emploi issus des quartiers et en utilisant des contrats spécifiques : contrats uniques d'insertion déclinés sur le secteur non marchand (contrat

d'accompagnement dans l'emploi) et sur le secteur marchand (contrat initiative-emploi), garantie-jeunes, adultes-relais, emplois d'avenir, contrats de génération, CDD Seniors, contrats de professionnalisation, etc. ;

- augmentant la part des publics issus des quartiers dans les structures d'insertion par l'activité économique (IAE) : Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI), Chantiers École Aquitaine (CEA), dispositif régional « Nouvelle chance »,

- appliquant la clause d'insertion par l'économie et l'emploi,

- en assouplissant les modalités d'accès aux dispositifs de formation et d'insertion : accès aux chantiers formation au plus de 25 ans par exemple

- affirmant et renforçant le partenariat sur l'insertion économique à l'échelle du quartier :

- meilleure connaissance entre les acteurs

- mise en cohérence entre projets des structures et solutions d'accompagnement vers l'emploi

- meilleure réactivités dans la continuité de l'accompagnement des parcours des personnes

- veille sociale sur tous les publics

- ingénierie et montage de projets collectifs.

Priorité 2 : Promouvoir et mobiliser les outils de formation continue et de l'alternance, auprès des habitants, des acteurs économiques et des acteurs de l'éducation et de l'insertion, en adéquation avec les filières économiques porteuses du territoire, en...

- sensibilisant régulièrement les employeurs publics et privés potentiels ;

- s'appuyant sur la mise en synergie et la coordination entre les acteurs : Pacte Territorial pour l'Insertion (PTI), SPE, Service Public Régional de l'Orientation en Aquitaine (SPRO), Service Numérique de l'Emploi en Aquitaine (SNEA), forum virtuel de l'apprentissage, etc.

La création d'une cellule insertion d'agglomération développement économique pourrait être une réponse à cet enjeu d'intégration et de coordination, en associant les acteurs locaux de l'insertion et de l'accompagnement vers l'emploi (3S, Afac 24, service emploi des villes, service économique de l'Agglomération), le service public de l'Emploi, les partenaires institutionnels (CCI, Chambres consulaires)

## CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

### Le projet de renouvellement urbain de Jacqueline Auriol : un projet intégré

Actuellement, Jacqueline Auriol figure parmi les sites d'habitat social les plus dévalorisés de l'agglomération. C'est un des derniers grands quartiers HLM à n'avoir pas fait l'objet de renouvellement ou de rénovation. Faire évoluer cette image négative est un des défis du contrat de ville et nécessite un projet de renouvellement d'envergure qui demande à intervenir sur trois volets :

- celui du logement, visant l'amélioration des logements existants et la diversification de l'offre pour davantage de mixité sociale,

- celui des équipements, pour compléter et renouveler l'offre en direction du quartier mais aussi pour enrichir les pôles de centralités recherchés dans le projet de redynamisation du centre-ville sur l'avenue Charles de Gaulle,

- celui des espaces extérieurs, pour requalifier le cadre de vie de la résidence

"Faire projet" de quartier ne peut se faire sans articuler le projet avec d'autres projets en gestation sur le Bas-Chamiers :

- la requalification du boulevard du Général de Gaulle visant à affermir la vocation de centralité commerciale et de services de cet axe

- le projet de parc des cultures urbaines sur l'ancien camp militaire porté par la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux

- le projet de requalification des jardins SNCF porté par l'association des Jardinaux.

### Logements

Secteur Jean Moulin : diversifier l'offre d'habitat du Bas-Chamiers

Le secteur Jean Moulin est le secteur prioritaire pour opérer la diversification de l'habitat. La ville de Coulounieix-Chamiers et Périgueux Habitat y disposent d'un foncier de près de 2.5 hectares.

Un projet de reconstruction démolition reste à définir précisant :

- le périmètre de l'opération : intégration ou non du bâtiment E dans l'assiette de projet
- la programmation des logements à construire : typologie de logement (individuel groupé, petit collectif...),
- la mixité recherchée : PLUS/PLS, libre, maîtrise(s) d'ouvrage (Opérateur HLM, société privée)

Un projet de relogement est à engager dès maintenant avec les 65 ménages habitant Jean Moulin (et ceux du bâtiment E éventuellement) concernant leur projet résidentiel : souhaitent t-ils rester ou habiter ailleurs, dans quel type de logement veulent-ils être relogés, avec quel taux d'effort maximum pour leur relogement ?

Secteur Allende : améliorer la qualité des logements et leur image

Le volet de réhabilitation est du ressort de Périgueux Habitat. La ville attire l'attention sur le fait que la réhabilitation doit nécessairement intégrer le besoins de changement d'image de certains bâtiments d'Allende, notamment celle de la tour.

Hypothèse de travail non abordée en séminaire : la réhabilitation pourrait s'accompagner d'un programme de construction neuve sur un espace sous utilisé en entrée de la Résidence (~4200 m<sup>2</sup>). Cette hypothèse permettrait de diversifier l'offre de logement, en complément du secteur Jean Moulin et de requalifier l'entrée de la résidence depuis L'avenue de Maréchal de Lattre. Elle nécessiterait la reconstitution des garages et le déplacement du marché hebdomadaire (sur le projet de halle à la place du Mutant?)

### Les équipements au service de nouvelles centralités

#### 1 – le pôle activités commerces

L'ambition :

- consolider la fonction commerciale entre la rue G Clémenceau et la rue Tananarive
- rapprocher les acteurs de l'insertion du centre actif de la commune
- favoriser l'installation de petites entreprises et d'artisans sur la Bas-Chamiers

Principes :

- transformer le bâtiment de l'ancien magasin "Mutant" en halle commerciale, pouvant éventuellement accueillir le marché hebdomadaire
- implanter le restaurant Carpe Diem sur l'avenue Charles de gaulle
- relocaliser "3 S" et "Inser volant" sur l'avenue

En accompagnement de cette polarité, favoriser l'accueil d'entreprises et d'activités le long du boulevard Jean Moulin, et notamment d'artisans

#### 2 – le pôle animation/service culturel

L'ambition :

- compléter les fonctions de service existantes (mairie, CCAS, Poste, église, école), autour du développement de deux axes : l'animation et la culture.

Le pôle animation

Principe :

- relocalisation du Centre Social Saint Exupéry , "locomotive" de cette nouvelle polarité
- création d'une salle pour les associations, sur l'emplacement du local actuel de l'association des locataires les questions à travailler :

- la relocalisation d'autres structures : espace D'Marches, école des parents, service sport animation ...
- la mutualisation des locaux avec les équipements voisins (école, halte-garderie) pour optimiser le programme
- la réorganisation du fonctionnement du bâtiment abritant le CCAS/ Poste et police
- la création de liaisons piétonnes vers Jacqueline Auriol pour tourner cet équipement vers le quartier

#### Le pôle services et culture

##### L'ambition :

- utiliser les salles disponibles et très peu utilisées des locaux de l'église Notre Dame pour favoriser l'action culturelle, notamment musicale.

En question : faut-il intégrer le conservatoire de musique actuellement à coté de l'école ?

- améliorer les conditions d'accueil des publics des resto du coeur et les conditions de travail des bénévoles en dédiant certains espaces de ce bâtiment à cette activité.

#### 3 – Le pôle sportif

##### L'ambition :

- maintenir, au sein du quartier, un pôle d'équipements sportifs à rayonnement communal voire d'agglomération

##### Principes :

- élaborer, avec Poste Immo et l'Agglomération, une stratégie de maintien ou de reconstruction du gymnase existant
- réaliser un aménagement des espaces publics mettant en valeur ce pôle sportif intégrant le city stade

#### La requalification des espaces extérieurs

#### 4 – le pôle résidentiel

##### L'ambition :

- requalifier l'espace central de Jacqueline Auriol afin de le rendre plus attractif et qu'il puisse pleinement jouer son rôle d'espace de rencontre en coeur de cité.

##### Principes :

- renforcer et moderniser les équipements de loisirs de ce site : espaces de jeux, terrain de boule, terrain de foot
- requalifier l'espace de la place de l'amitié par un engazonnement des espaces en grave et en bitume
- retourner le fonctionnement de l'équipement CAF/petite enfance sur l'allée de la Paix

-----

#### **l'agenda 21 (documents en annexe)**

Dans le but de rendre la commune encore plus attractive, la politique municipale concilie le développement de notre territoire, avec un fort dynamisme économique, et la valorisation du patrimoine naturel. C'est pourquoi, la mairie s'est engagée dans la mise en place d'un agenda 21 interne, avec déjà de nombreuses actions réalisées : signature de la charte 0 herbicide avec le Conseil général, révision du Plan Local d'Urbanisme avec son volet environnemental très important, organisation d'éco-manifestations et surtout rédaction, après un long travail de concertation et de coopération entre tous les agents, de la "Charte d'éco-responsabilité des services".

Puis après la phase d'agenda 21 spécifique à la mairie, vient désormais celle de l'élaboration de l'agenda 21 territorial. Sa réussite passe par la mobilisation de tous les acteurs locaux, de tous les habitants. Des rendez-vous sont organisés régulièrement pour avancer la réflexion sur les actions de l'Agenda 21 du territoire communal.

La construction de l'agenda 21 territorial a démarré en décembre 2012, avec la réunion publique Forum 21. Au cours de l'année 2013, les élus, des citoyens sollicités en tant qu'experts usagers et des habitants ont participé à des ateliers de réflexion. Le travail, nourri par un questionnaire lancé auprès de tous les Colomniérois, s'est organisé autour des thématiques des énergies, des déchets, de la consommation et du cadre de vie.

Les Ateliers 21 ont permis de définir trois défis, déclinés en objectifs et actions concrètes à mettre en œuvre pour la commune. Environ 80 actions sont actuellement à l'étude. Les Colomniérois peuvent donner leur point de vue à tout moment.

> Trois défis Agenda 21 à Coulounieix-Chamiers

Défi 1 - Agir de manière éco-responsable

Défi 2 - Vivre la solidarité

Défi 3 - Accompagner le changement dans la production et la consommation

> Des objectifs et des actions pour chaque défi

Défi 1 - Agir de manière éco-responsable

Objectif : Lutter contre le changement climatique

Actions proposées :

- . Demander à la communauté d'agglomération des aménagements de Péribus : halte, circuits...
- . Orienter la population vers des sites internet de covoiturage
- . Créer des pistes piétonnes et cyclables : Lycée agricole - Bourg et Izards - Jean-Moulin
- . Créer des parkings relais : Bourg près du cimetière
- . Œuvrer pour la gratuité des bus pour les utilisateurs
- . Sensibiliser et former la population à l'éco-conduite
- . Réaliser un réseau de chaleur bois au Bas Chamiers
- . Participer avec Le Grand Périgueux au financement de l'isolation des logements (Périgueux habitat)
- . Communiquer sur toutes les actions

Objectif : Préserver la biodiversité et les milieux

Actions proposées :

- . Définir un PLU en conformité avec le PADD
- . Aménager et valoriser les chemins de randonnée
- . Éradiquer les décharges sauvages (voir plus loin)
- . Agir pour développer les continuités végétales (trame verte) par un règlement d'urbanisme adapté
- . Créer un inventaire naturaliste de la commune en relation avec le Lycée agricole
- . Aménager le parking prévu à l'entrée du bourg en arborétum et réaliser un arborétum d'arbustes sauvages
- . Communiquer et organiser des randonnées patrimoines architectural et naturel
- . Enfouir les réseaux, notamment électriques, sur l'avenue de Gaulle
- . Installer deux ruches sur les bâtiments municipaux

Objectif : Préserver les ressources

Actions proposées :

- . Prévoir un plan d'assainissement de la commune et le mettre en œuvre
- . Demander à l'état par le SIAEP un diagnostic de la décharge du Plancheix
- . Suivre le plan d'assainissement du Grand Périgueux et le SPANC
- . Favoriser l'imperméabilité des sols

- . Communiquer, informer et former à des techniques de jardinage propres
- . Récupérer les eaux pluviales du stade Pareau pour arroser
- . Utiliser l'eau des jardins du cheminot pour des besoins municipaux

### Défi 2 - Vivre la solidarité

Objectif : Renforcer la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires

Actions proposées :

- . Agir pour que les quartiers en difficulté soient classés en Quartiers ANRU 2, CUCS 2
- . Suivre et accompagner les actions définies par le CLSPD et proposées dans la politique de la ville
- . Planter des jardins familiaux partagés ou individuels afin de répondre à des besoins économiques, de santé alimentaire, de convivialité, de liens familiaux et sociaux
- . Développer une mixité architecturale et urbanistique
- . Créer un livret d'accueil pour les nouveaux habitants ou un volet sur le site internet
- . Aider avec les Colomniérois, les territoires et les pays touchés par une catastrophe
- . Participer à des programmes mondiaux de développement durable

Objectif : Renforcer la cohésion sociale et la solidarité entre les générations et les Colomniérois(e)s

Actions proposées :

- . Recenser les besoins pour adapter les projets de cohésion
- . Informer les habitants sur les dispositifs et les projets existants
- . Poursuivre l'alphabétisation et l'apprentissage du français
- . Développer l'accompagnement à la scolarité
- . Agir pour que les logements soient correctement isolés
- . Intégrer le fonctionnement de l'agent de tranquillité dans les objectifs du CLSPD
- . Développer l'aide aux personnes âgées : portage des repas, recherche de place en maison de retraite...
- . Accompagner et développer les dispositifs de participation des habitants : conseils de quartiers, cafés, agenda 21, rencontres élus / habitants...
- . Soutenir les actions de sensibilisation à la sécurité et d'accessibilité

Objectif : Renforcer l'épanouissement des êtres humains

Actions proposées :

- . Construire une maison de quartier à Chamiers dans le cadre de la politique de la ville
- . Valoriser la diversité culturelle par des manifestations
- . Inciter et aider la population à s'inscrire au concours des maisons fleuries
- . Organiser avec les associations des randonnées culturelles, naturelles et de patrimoine
- . Embellir la ville : aménagement paysager, modification par la peinture et la végétation des volumes des bâtiments
- . Créer un lien fort avec le conseil municipal enfants et le conseil des sages pour intégrer leurs actions (à détailler)
- . Créer un centre-ville sur l'avenue de Gaulle : rues couvertes, pergola sur Tananarive, Allende, de Lattre de Tassigny, de Gaulle

### Défi 3 - Accompagner le changement dans la production et la consommation

Objectif : Contribuer à la création d'entreprises

Actions proposées :

- . Organiser une visite du centre de tri (semaine du développement durable) et solliciter Le Grand Périgueux pour pérenniser l'organisation de telles visites
- . Créer un système d'échange local et participer à son fonctionnement
- . Participer avec Le Grand Périgueux à la création d'exploitations maraichères sur la commune
- . Communiquer sur les productions et les consommations locales et responsables

- . Participer à la création d'entreprises par les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC)
- . Encourager la création d'un point de vente AMAP ou panier bio
- . Poursuivre l'aide à l'épicerie sociale et solidaire et l'inciter à participer aux évènements communaux

Objectif : Participer à la transition énergétique

Actions proposées :

- . Aider et valoriser les producteurs d'énergies renouvelables
- . Construire une chaufferie bois avec possibilité de la basculer sur le solaire
- . Récupérer tous les déchets municipaux (espaces verts, cuisine) pour alimenter l'unité de méthanisation du Lycée agricole
- . Participer encore plus dans les actions de la communauté d'agglomération favorisant l'isolation des bâtiments
- . Aménager et réhabiliter les bâtiments communaux en termes d'isolation
- . Remplacer l'éclairage encore gourmand en énergie (globes)
- . Envisager dans tout projet, une production et une consommation d'énergie renouvelable
- . Communiquer sur les normes d'isolation

Objectif : Collecter, trier et recycler les déchets en complément des collectivités

Actions proposées :

- . Organiser une visite du centre de tri (semaine du développement durable) et solliciter le Grand Périgueux pour qu'il en fasse autant
- . Solliciter le Grand Périgueux pour mettre en place un compostage collectif
- . Trier les déchets de la restauration scolaire pour les composteurs municipaux et l'unité de méthanisation
- . Recenser et éradiquer les décharges sauvages avec la population et les écoles
- . Agir pour que l'enlèvement des déchets soit facturé au poids ou au volume (redevance incitative)
- . Inciter les associations à trier et à recycler

Objectif : S'impliquer dans la mutation urbaine

Actions proposées :

- . Densifier l'urbanisme dans nos projets (Bellevue) et dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- . Renouveler nos quartiers (voies, plantations, éclairage) pour permettre une densification et un renouvellement de la population
- . Contacter les propriétaires pour les inciter à la division de leurs parcelles
- . Communiquer auprès des propriétaires de logements vacants
- . Inciter les propriétaires à faire de la colocation pour favoriser la mixité sociale et entre générations

Objectif : Impliquer les habitants dans la démarche de développement durable

Actions proposées :

- . Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication de la commune sur le développement durable
- . Poursuivre annuellement la manifestation M' ta planète
- . Encourager la réalisation et la mise en place d'agendas 21 scolaires, voire associatifs, à travers des financements et/ou des aides techniques
- . Encourager la consommation de produits locaux ou issus du commerce équitable, en particulier les produits issus de l'agriculture biologique, dans les restaurants scolaires et chez les habitants (formation cuisine)
- . Mettre en œuvre cet Agenda 21 en communiquant auprès des consommateurs

## FICHE 2

# NON-DISCRIMINATION ET ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX SERVICES

En lien avec la  
FICHE 2 page 13  
du Guide « Ville et  
Intercommunalité  
amies des enfants »

**CRITÈRE DE PARTICIPATION : QUALITÉ  
DES INITIATIVES VISANT À LUTTER  
CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET  
À FAVORISER L'ACCÈS AUX SERVICES  
POUR LES PLUS DÉFAVORISÉS.**

*La Ville (et/ou l'EPCI) renseigne dans cette fiche la nature de ses **actions et projets innovants** visant à assurer une égalité d'accès à ses services pour tous les enfants et adolescents sans aucune distinction. Elle expose quelles mesures permettent de favoriser l'accès des plus marginalisés, démunis ou stigmatisés (1 fiche par action/projet).*

## Introduction : Lutte contre les discriminations et égalité d'accès aux services dans notre territoire

La commune de Coulounieix-Chamiers renforce et développe au quotidien la solidarité. Elle a mis en place une politique tarifaire permettant l'accès à tous aux services et prestations proposées : repas à la restauration scolaire, repas à domicile pour les anciens, abonnement à la bibliothèque...

Elle développe des actions en faveur des rencontres intergénérationnelles pour lutter contre l'isolement et permettre aux enfants et aux jeunes de trouver leur place et se sentir utiles. La ville a d'ailleurs décroché le label « Bien vieillir, vivre ensemble ».

La politique culturelle, sportive et animation mise en place développe tous ces aspects en favorisant l'accès au plus grand nombre grâce à la gratuité de quasi tous les événements et la participation aux financements des licences sportives et inscription au conservatoire pour les enfants et les jeunes.

L'enfance, l'école et la jeunesse restent une priorité afin de favoriser l'épanouissement et la réussite de chaque élève.

### Action(s) spécifique(s)

La commune défend une **tarification modulée** calculée en fonction de quotient familial voir une gratuité pour certaines actions afin que ces dernières profitent au plus grand nombre.

Lors de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires (85% des élèves), le choix de la gratuité a été fait afin de lutter contre les inégalités scolaires en mettant en place des actions correspondant à des besoins identifiés et à permettre à chaque enfant d'avoir accès à un parcours éducatif cohérent et de qualité.

La même **démarche de gratuité** existe à différents niveaux :

- Du sport

- Stages sportifs dans les quartiers pour les enfants, les jeunes et les familles (450 personnes)
- Organisation d'un cross (550 élèves) et d'un cyclo-cross (90 licenciés dont des « pro » – 150 non-licenciés – 1000 spectateurs)
- De la culture
  - Salon du chocolat (2000 visiteurs)
  - Festival Mimos (800 spectateurs)
  - Ateliers contes (100 enfants)
  - Expositions (10 expo/an – 300 visiteurs/expo)
  - Bibliothèque....(286 inscrits)
- Des animations
  - Carnaval (600 participants)
  - Convention des droits de l'enfant (tous les élèves – 200 adultes)
  - Semaine de la solidarité (150 personnes)
  - Semaine de l'enfance (150 enfants – 200 adultes)
  - Semaine de la jeunesse (150 jeunes)
  - Semaine du développement durable (200 personnes)
  - M'ta planète (200 personnes)
  - Marché de Noël....(1500 personnes)

-----

### **Egalité des chances :**

Les principes éducatifs défendus par la mairie sont ceux d'une éducation laïque et populaire qui doit tendre à ce que les enfants et les jeunes acquièrent des méthodes de réflexion, de travail et un esprit critique offrant à chaque personnalité la possibilité de se développer librement. Ils doivent permettre d'accroître chez les enfants et les jeunes, l'esprit de responsabilité, de tolérance, de solidarité, le respect d'autrui, le désir de mieux connaître et comprendre les autres, le désir de rechercher tout ce qui est humain et fraternel.

Une volonté municipale affirmée et un partenariat fort avec les équipes enseignantes et les parents d'élèves permet la mise en place de projets et de moyens conséquent afin d'offrir à chaque enfant une égalité de chance :

- 2 classes adaptées :
  - 1 CLIN pour les gens du voyage (20)
  - 1CLIS (12)
- Mise à disposition de :
  - un bus
  - d'éducateurs sportifs (4)
  - d'une intervenante arts plastiques
  - d'1 ATSEM par classe...(9)
- d'un budget constant
- des tableaux numériques dans certaine classe
- de la mise en place des TAP gratuitement et en concertation (participation 85% des élèves)
- des projets tel que : Noël dans les écoles (tous les élèves et 15 enfants de l'IME), projets intergénérationnels...

-----

### **Facilité l'accès et charte d'accueil (en annexe):**

La commune de Coulounieix-Chamiers est très étendue (il y a le bas et le bourg), il y a donc en permanence une réflexion pour faciliter l'accès à l'ensemble des structures municipales.

Il y a en bas et au bourg les services de proximité (mairie, poste, bibliothèque, écoles). Lorsque les structures (centre de loisirs..) ou les événements (festivités..) sont éloignés, nous organisons des systèmes de navette afin que chacun puisse s'y rendre

L'accueil sur les structures et festivités municipales sont régies par une charte d'accueil. Cette charte répond à une attente forte des usagers qui doivent pouvoir être accueillis de manière viable et professionnelle.

Fruit d'un travail collectif la Charte d'accueil a été créée par l'ensemble des services municipaux. et votée en Conseil municipal.

Objectif : toujours mieux servir les Colomniérois

Accueil physique, accueil téléphonique ou via internet, traitement du courrier et des courriels, information, orientation, accompagnement... : les relations quotidiennes avec les habitants sont multiples. Les pratiques se sont aussi diversifiées au fil du temps dans les services municipaux qui sont géographiquement dispersés. La Charte d'accueil a ainsi pour but de formaliser et d'harmoniser les relations avec les Colomniérois, pour leur offrir plus de cohérence et une meilleure lisibilité.

La Charte d'accueil recense 11 engagements regroupés sous 4 thématiques : un accès facilité à nos services, un accueil attentif et courtois, une réponse compréhensible aux demandes dans un délai annoncé et l'écoute des usagers pour progresser. Une cinquantaine d'actions a été déclinée pour améliorer la qualité des services rendus aux habitants. Certaines sont d'ores et déjà en place : harmonisation des courriers et des courriels, respect des délais annoncés, modalités d'accueil, etc. D'autres le seront à moyen terme : développement des démarches en ligne, organisation de formations, aménagement de certains espaces d'accueil, etc. Les actions seront régulièrement évaluées, et suivies de nouveaux objectifs : la municipalité s'engage ainsi dans un véritable processus d'amélioration continue du service.

La Charte d'accueil est désormais affichée dans tous les lieux recevant du public, ainsi que dans tous les bureaux. Les Colomniérois ont à leur disposition un questionnaire très simple à remplir pour exprimer leur avis (de manière anonyme) quant à la qualité de l'accueil et formuler des suggestions. Cette consultation sera renouvelée annuellement : elle permettra de rester en adéquation avec les besoins et les attentes des habitants.

## FICHE 3

# PARTICIPATION CITOYENNE DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS

En lien avec la  
FICHE 3 page 18  
du Guide « Ville et  
Intercommunalité  
amies des enfants »

**CRITÈRE DE PARTICIPATION : QUALITÉ DES OUTILS ET DES STRUCTURES PERMETTANT LA PARTICIPATION CITOYENNE DES ENFANTS ET DES JEUNES. CONSIDÉRATION DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS COMME DES ACTEURS DE LEUR DEVENIR EN LES VALORISANT.**

*La Ville (et/ou l'EPCI) renseigne dans cette fiche la nature de ses **actions et projets innovants** visant à assurer la participation et l'implication des enfants et des adolescents sur son territoire (1 fiche par action/projet).*

## Introduction : Participation citoyenne des enfants et des adolescents dans notre territoire

La commune associe au maximum les enfants et les jeunes à des réflexions et des actions conduites sur la ville. La participation active des enfants et des jeunes à la vie locale est une source de créativité et de solidarité. C'est un levier incontournable pour la réussite des projets, la citoyenneté et la mixité sociale.

## Action(s) spécifique(s)

**Le CME** est composé de 16 jeunes élus scolarisés en classes de CE2, CM1 et CM2 des 2 groupes scolaires de la commune et de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> du Collège Jean Moulin.

Les élèves sont élus pour 2 ans. Durant ces deux années, ils participent activement à la vie citoyenne de la commune en développant des projets sur des thèmes très variés.

Depuis 1 an, le CME réfléchit et met en place les projets suivant en commission :

- Mise en place de composteurs dans une école
- Fabrication d'affiches interdiction de fumer devant les écoles
- Réflexion sur la pertinence des pistes cyclables
- Avis et propositions sur les menus

**La semaine de la jeunesse « Tous différents, tous égaux »** sur la commune est l'occasion de donner également la parole aux jeunes (plaquette de communication en annexe)

En référence à certains objectifs de la politique de la ville :

- obj 1 : Donner aux enfants et aux jeunes des quartiers les meilleures chances de réussite  
- priorité 2 : lutter contre l'échec scolaire et prévenir les décrochages précoces au sein et hors des établissements scolaires, en renforçant l'intervention et la coordination des différents acteurs. En renforçant l'articulation du champ « éducatif » avec d'autres champs (soins, loisirs, culture, sport)
- priorité 5 : aider les jeunes à préparer leur avenir et à être acteurs à part entière de la société
- obj 2 : promouvoir la diversité, soutenir les solidarités et lutter contre les discriminations  
- priorité 2 : favoriser le lien social et toutes les initiatives qui mettent en exergue la promotion des valeurs citoyennes, de l'ouverture culturelle et de l'acceptation de l'autre
- obj 3 : permettre l'accès à la santé et aux droits, aux services et aux activités  
- priorité 3 : réduire les inégalités d'accès à l'offre et aux pratiques sportives, culturelles et de loisirs en favorisant l'activité physique et culturelle en tant que facteur de bien-être, d'épanouissement et d'ouverture aux autres. En privilégiant les échanges et les projets transversaux portés par les associations, les structures de quartiers, les centres sociaux. En soutenant l'organisation de temps forts et d'événements culturels et sportifs, impliquant les habitants des quartiers.
- obj 4 : fédérer l'action

Organisation de la semaine de la jeunesse 2015 selon les objectifs suivants :

- Créer auprès des 12/17 ans l'envie de participer à des activités collectives variées
- Créer une mixité au sein de l'accueil des jeunes (présence des filles, intégration d'un petit groupe de jeunes du CMS de Coulounieix-Chamiers...)
- Créer une dynamique de groupe
- Regrouper les jeunes des différents quartiers en s'entraînant à être ou devenir mobile
- Sensibiliser les jeunes à la différence de l'autre, à toutes les formes de discrimination
- Susciter l'envie d'agir et de s'engager dans la durée en vue d'éviter le « zapping permanent », développer le goût de l'effort, de la persévérance.
- Communiquer auprès des jeunes et de leur famille les démarches proposées (programme d'activités à la semaine sur inscription) Plaquette annonçant le thème : « Tous différents, tous égaux »
- Découvrir des pratiques sportives, des démarches culturelles, sociales, environnementales en s'initiant, en se perfectionnant à travers la thématique (fil rouge).
- Pratiquer une démarche de découverte, de curiosité et ouverture d'esprit permettant d'AGIR, de COMPRENDRE et de COMMUNIQUER. Le final de la semaine doit être festif, en valorisant les ateliers de la semaine (tournois, productions, exposition et prestations) afin que ce partage soit convivial.
- Rencontrer les élus de la commune lors des « petits déjeuners citoyens » pris dans la salle du conseil municipal (point de départ des activités du matin)

A travers le sport, les arts plastiques, danse et musique ; nous souhaitons échanger, débattre, réfléchir avec les jeunes sur le thème « Lutter contre les discriminations ». Ce fil rouge doit permettre à tous les intervenants de se mobiliser pour réaliser des productions permettant de sensibiliser à toutes les formes de discrimination. Par ailleurs en références aux stratégies du futur contrat de ville, nous souhaitons amener les jeunes à être sensibilisés à la citoyenneté, être acteur de ses loisirs en vue de s'entraîner à comprendre le monde, la démocratie. Nous organiserons donc des « petits déjeuners citoyens » en collaboration avec les élus de la commune qui s'engagent à être présents tous les matins pour rencontrer les jeunes, échangé sur les représentations de la citoyenneté. Des représentants d'associations (Amicale des locataires HLM, le Comité des fêtes, le FLEP, le Centre Social St Exupéry et le Centre médico-social Bayot-Sarrazi) pourront proposer un petit-déjeuner

Les élus, les parents, les professionnels de l'enfance-jeunesse de la commune ainsi que le réseau associatif ont la volonté de mobiliser leur force vive pour mutualiser le réseau d'acteurs afin de combattre aussi le phénomène « de repli sur soi » des habitants.

Le public 12/17 ans visé vit essentiellement dans ce quartier mais des jeunes d'autres quartiers de la ville n'en seront pas exclus. Par ailleurs, nous collaborons aussi avec les jeunes fréquentant le Centre médico-social Bayot-Sarrazi et l'équipe de l'association « Le Chemin » dont les éducateurs de ces structures seront partie prenante de l'esprit global de la semaine.

Nous utiliserons le collège du quartier comme lieu de diffusion de l'information auprès des jeunes. En les rencontrant en amont au sein du collège lors des pauses méridiennes, sous forme de stand, avec les programmes, nous leur expliquerons la thématique, la démarche. Nous organiserons des pré-inscriptions. Une permanence doit être mise en place.

Un questionnaire de satisfaction simple sera remis et remplis avec les jeunes participants en fin de semaine. La soirée finale permettra de se projeter dans l'avenir, d'autres projets et notamment la préparation des actions de l'été.

-----

Dans le même esprit de citoyenneté, partage, engagement les enfants (les p'tits ambassadeurs de la solidarité) organisent et participent à **la semaine de la solidarité (exemple de support de communication en annexe)**.

- Pourquoi un tel évènement :

Sensibiliser les enfants, la population, la ville à la solidarité à travers ces 10 jours.

Cet évènement sera construit autour de défis au profit du Téléthon, resto du cœur et « Debout avec Nino » (Arc-Anges).

Ces 10 jours sont ouverts à toutes les personnes qui souhaitent s'investir avec nous. Ce beau projet est à construire ensemble.....

La mairie propose :

- La coordination du projet
- Un fil rouge sur la semaine avec un défi enfants/adultes (périscolaires, au centre de loisirs/maison de l'enfance, à la maison de retraite/au repas des anciens, aux sorties d'écoles.... Aux associations qui le souhaitent)
- Installation de caddys dans les différentes structures municipales pour récolter des denrées alimentaires, des produits bébés, des livres, des jouets....
- Fabrication de boîtes de récupération des bouchons en plastique
- Que l'entrée au centre de loisirs soit compensée par une denrée (resto du cœur) (pas facturation)
- Organisation de la soirée de clôture
- Communication de l'évènement en relation avec le service communication de la ville

Nous proposerons aux habitants, familles, enfants, commerçants, de soutenir nos actions de la manière qu'ils le souhaitent :

- Soit en participant à des défis
- Soit en encourageant les actions
- Soit en faisant un don ou une promesse de don au Téléthon
- Soit en donnant des denrées alimentaires, des livres, des jouets....aux restos du cœur
- Soit en donnant des vieux téléphones portables au profit du Téléthon (1téléphone = 1€)
- Soit en récoltant des bouchons en plastique pour l'association Arc Angés

- Soit en s'investissant à leur manière (confection de crêpes, tenir une buvette, être présent....)

Il a été également demandé aux représentants des restos du cœur, du téléthon, d'Arc Anges et de l'Unicef que des bénévoles viennent expliquer aux enfants l'importance de leurs actions, toute la semaine autour d'un repas lors de la pause méridienne.

Notre action autour de ce thème qu'est « la solidarité », commencera dès les vacances de la Toussaint, avec un moment fort où nous organisons le 20 novembre, l'anniversaire de la convention internationale des droits des enfants.

-----

Nous organisons tous les ans également des **projets sur les droits des enfants : « Etre un enfant, c'est avoir des droits et des devoirs »**

#### **Objectifs de l'action :**

- Apprendre aux enfants à devenir acteurs en valorisant leur participation aux différentes activités (concours national de dessin, murs d'expression...).
- Identifier les interrogations et les thématiques exprimées par les enfants de façon à leur apporter les réponses et les informations appropriées sur leurs droits et leurs devoirs.
- Informer et sensibiliser les parents et les enfants sur les droits et devoirs des enfants.
- Enclencher des discussions et des réflexions sur un sujet de société.
- Rassembler les acteurs éducatifs autour d'un projet relevant de l'éducation populaire.

Les parents sont de plus en plus confrontés à des situations économiques, culturelles et familiales compliquées et précaires. Ce climat n'épargne pas les enfants qui vivent une véritable crise d'identité. Ils ont de plus en plus besoin de repères, de référents et d'activités structurantes pour se positionner au sein de la société. Profitons des lieux de socialisation que sont l'école, le centre de loisirs ou la restauration scolaire pour écouter, entendre les interrogations des enfants sur leurs droits et devoirs.

Nous pourrions profiter des compétences diverses de chacun pour trouver divers moyens pédagogiques afin de rendre les enfants acteurs du projet et mettre en valeur le thème des droits et devoirs des enfants.

Ce projet a pour ambition de rassembler un maximum de personnes (enfants, adultes, parents..) en articulant les actions aussi bien sur le temps scolaire que périscolaire.

En plus de tous les événements différents mis en place par trimestre, des actions récurrentes auront lieu tout au long du projet :

- L'Unicef mettra à notre disposition plusieurs expositions que nous installerons dans différents lieux de la ville afin qu'elles profitent au plus grand nombre.
- Les bibliothécaires de la ville nous prépareront des malles de livres qui tourneront dans l'ensemble des structures et qui permettront aux participants de voir le projet sous différents angles et d'avoir ( ) des supports techniques.
- Un intervenant vidéo filmera l'évolution du projet et interviewera les participants, afin de présenter la démarche dans sa totalité aux familles, à la population, aux autres professionnels...lors de la semaine de l'enfance.

**1<sup>er</sup> partie** : Très dense avec 4 événements importants

I. Participation au concours de dessin international d'affiches « Agis pour tes droits » en partenariat avec l'association des Francas. Cette activité va nécessiter une cohésion dans les groupes car il va falloir réfléchir, débattre, s'écouter, se partager les tâches et prendre des décisions pour obtenir un graphisme pertinent et formuler un slogan accrocheur. Nous organiserons un jury local composé de professionnels de l'éducation populaire, d'élus, de partenaires, de parents et d'enfants afin de choisir les meilleures affiches (nombre déterminé par les Francas en septembre) selon des critères très précis. Ces dernières seront présentées au concours national.

II. Intervention des pédagogues de l'Unicef au sein de l'école : Ces derniers donneront aux enseignants qui le souhaitent, sur le sujet de la convention des droits des enfants tout l'appui nécessaire pour mettre en place des activités éducatives et organiser des interventions à l'aide d'outils pédagogiques conformes au programme scolaire.

III. Mise en place de murs d'expressions lors de la journée anniversaire de la convention internationale des droits de l'enfant : Il sera installé dans chaque école et lieu périscolaire des murs d'expressions où les enfants pourront encore une fois exprimer leur avis relatif à leurs/ces droits et devoirs. Aucune consigne de technique ne sera donnée (dessin, texte, graff...). Par contre les adultes devront être présents et vigilants afin que la « parole » de chacun soit respectée et pas bafouée.

IV. Spectacle en soirée à l'occasion de l'anniversaire de la convention internationale des droits de l'enfant (exemple de support de communication en annexe).

L'anniversaire de la convention doit être un moment identifié dans le temps et nous devons en faire un rendez-vous annuel. Il nous semble important de rassembler enfants, parents, professionnels, élus sur un tel sujet afin que chacun reste vigilant à cette « grande » cause. La compagnie de théâtre qui se produira sur scène devra répondre à différents critères que nous avons fixés :

- Le spectacle devra traiter des droits et des devoirs des enfants.
- La prestation devra être adaptée à un public familial.
- Avant le spectacle, les comédiens devront avoir rencontré les enfants durant les pauses méridiennes et avoir abordé avec eux le sujet « des droits et devoirs » sous une forme ludique autour de l'expression corporelle.
- Prévoir la présence sur scène des enfants ayant participé aux ateliers.

**2ème partie** : Deux évènements

I. Remise d'un calendrier aux participants du concours de dessin

II. Organisation de tables rondes :

A partir du contenu des affiches et des murs d'expressions, nous ferons ressortir les thématiques fortes exprimées.

A partir de celles-ci, nous organiserons des tables rondes avec l'ensemble des partenaires (professionnels de l'enfance, élus, parents d'élèves...) travaillant avec des enfants sur la ville.

Cette démarche permettra d'engager la discussion sur les méthodes et les pratiques de chacun, tout en cherchant un consensus d'actions afin de répondre au mieux aux besoins, aux manques et aux envies de notre jeune population.

L'ensemble des pistes de travail sera soumis au conseil municipal d'enfants afin qu'il donne un avis et que cette instance puisse également faire des propositions.

**3ème partie** : 2 moments forts :

I. Résultats du concours national de dessin :

II. Mise en valeur du projet lors de la semaine de l'enfance :

L'ensemble des étapes de ce projet sera mis en valeur à travers une exposition (photos des ateliers et des murs d'expressions, affiches, écrits des tables rondes..) et le reportage vidéo qui illustre l'évolution du projet depuis son début. Ces actions seront programmées lors de la semaine de l'enfance qui a lieu chaque année sur la commune.

## FICHE 4

# SÉCURITÉ ET PROTECTION

En lien avec la  
FICHE 4 page 24  
du Guide « Ville et  
Intercommunalité  
amies des enfants »

**CRITÈRE DE PARTICIPATION: QUALITÉ DES INITIATIVES ET DES ACTIONS DE PRÉVENTION VISANT À ASSURER SÉCURITÉ ET PROTECTION DES ENFANTS ET DES JEUNES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE.**

*La Ville (et/ou l'EPCI) renseigne dans cette fiche la nature de ses **actions et projets innovants** visant à assurer la sécurité et la protection des enfants et des jeunes sur son territoire (1 fiche par action/projet).*

## Introduction : La sécurité et la protection des enfants et des jeunes dans notre territoire

Chaque enfant et chaque jeune ont le droit de se sentir en sécurité et protégé sur l'ensemble des structures qui les accueillent et sur le territoire communal.

3 aspects nous semblent importants et sont débattus et mis en place au quotidien :

- La sécurité routière
- La sécurité affective et physique
- L'aide au NON décrochage scolaire

La sécurité et la protection est également assurée par le PRE.

Le PRE est un dispositif de l'état qui permet un suivi individuel et spécifique pour les enfants repérés en difficultés. (79 enfants/jeunes – 49 familles)

L'éducation dans ce cadre est à apprendre au sens large, c'est à dire : qu'est ce qui dans l'entourage de l'enfant est nécessaire à son épanouissement.

## Action(s) spécifique(s)

### La sécurité routière

- Dans les écoles :

Les actions de prévention routière sont organisées dans les écoles afin de sensibiliser les enfants aux risques et dangers de la route. Un agent municipal assure leur sécurité à la sortie des classes.

- Dans les bus scolaires

Trois adultes sont présents sur chaque parcours.

Leur rôle est de maintenir le calme afin de ne pas perturber le chauffeur et faciliter la montée et la descente des enfants dans le bus.

D'autre part, en partenariat avec l'ANATEEP, une formation pour une évacuation de bus est organisée. Son but était de faire connaître aux enfants les gestes à adopter en cas de problèmes (maître de soi pour éviter des crises de panique) ainsi que les divers moyens mis à leur disposition dans le bus : issues de secours, trousse d'urgence, extincteurs ...

- Sur la chaussée :

A l'initiative du Conseil Municipal Enfants et après deux années de travail, une douzaine d'enfants, aidés par des animatrices, ont imaginé, conçu et peint des panneaux sur le thème de la vitesse en agglomération. Leur slogan « *Vous nous aimez, ralentissez* ». 3 panneaux ont été implantés près des groupes scolaires et du centre médico-social (IME).

- Le piéton écolier : travaillé et mis en œuvre avec le concours de la gendarmerie nationale, le piéton écolier a vu le jour dans nos écoles.

- La sensibilisation aux 2 roues : un circuit de prévention routière spécialisé pour les vélos est installé tous les ans sur la commune à l'attention des enfants primaires. Cette action est complétée par la présence de la gendarmerie dont la mission est de rappeler les consignes de conduite et les sanctions applicables en cas de leur non-respect.

- La distribution de plaquettes : dans le cadre de nos actions, une campagne de prévention a été faite par la distribution de plaquettes, par les directeurs et chefs d'établissements, afin de sensibiliser les jeunes contre les dangers du tabac, de la drogue et de l'alcool. A ce titre, la DDE et les inspecteurs au permis de conduire ont accepté de participer aux ateliers que nous avons mis en place au collège en les mettant en garde sur les risques encourus sous l'emprise de ces addictions.

-----

### La sécurité affective et physique

- Régulièrement les équipes encadrantes participent à des formations sur :
  - o La gestion de conflit
  - o La sécurité affective et physique
  - o Le secourisme

Toutes ces formations permettent à chacun d'exposer ses difficultés et la force du groupe aide à trouver des solutions.

Dernièrement les échanges tournés trop souvent autour du non-respect de certains enfants des règles et de leurs camarades. La sécurité affective de certains enfants était semble-t-il mise à rude épreuve. Suite à une formation une charte du respect a été mise en place :

*« POUR ETRE RESPECTE, JE RESPECTE LES AUTRES »*

*Je suis poli : « bonjour », « au revoir », « s'il te plaît », « merci »*

*Je parle sans crier et je me calme quand l'adulte me le demande.*

*Je ne coupe pas la parole et j'ECOUTE*

*Je prends soin du matériel que l'on me prête et des locaux pendant les activités.*

*Je ramasse mes papiers, mes déchets et je respecte le tri sélectif*

*Je me déplace en groupe calmement et je suis bien en rang.*

*Le respect doit avoir lieu dans les tous sens : de l'enfant à l'adulte, de l'adulte à l'enfant, de l'enfant à l'enfant et de l'adulte à l'adulte.*

Cette dernière a été élaborée en discussion avec les enfants. Elle est affichée dans tous les lieux d'animation et est rappelée à chaque débordement.

-----

### **L'aide au NON décrochage scolaire**

Le RASED est présent sur un des groupes scolaires de la commune, il dispense des aides spécifiques aux élèves en grande difficulté. Ces aides sont pédagogiques ou rééducatives. Leur travail spécifique, complémentaire de celui des enseignants dans les classes, permet d'apporter en équipe une meilleure réponse aux difficultés d'apprentissage et d'adaptation aux exigences qu'éprouvent certains élèves

Le centre social propose aux élèves en difficulté scolaire une aide au quotidien.

Ce sont des enfants/jeunes (50enfants/12 jeunes) en difficultés scolaires (CP à la 3<sup>ème</sup>). Ils leur sont confiés par les enseignants afin d'acquérir des méthodes de travail, leur donner les outils nécessaires afin de leur faciliter l'accès au savoir, valoriser leurs acquis, renforcer leur autonomie, et accompagner les parents dans le suivi de la scolarité.

Les objectifs :

- d'aider les jeunes à acquérir des méthodes de travail, des outils et des relations sociales susceptibles de faciliter l'accès au savoir ;
- d'élargir les centres d'intérêt des enfants et des adolescents, de promouvoir leur apprentissage de la citoyenneté par une ouverture sur les ressources culturelles, sociales et économiques de la commune et de l'environnement proche ;
- de valoriser leurs acquis afin de renforcer leur autonomie personnelle et leur capacité de vie collective, notamment par la pratique de l'entraide et l'encouragement du tutorat des jeunes ;
- d'accompagner les parents dans le suivi de la scolarité des enfants.
- de mettre en œuvre la formation des accompagnateurs.

L'efficacité des actions de l'accompagnement scolaire dépend dans une large mesure des relations que le centre social entretient avec les écoles et le collège :

- la continuité de l'acte éducatif et la cohérence entre les activités scolaires et les actions d'accompagnement scolaire ;
- les meilleures modalités pour renforcer les échanges entre les enseignants, les équipes éducatives, les parents d'élèves et les intervenants de l'accompagnement scolaire ;
- l'adaptation et la différenciation de ces actions selon l'âge et le niveau des enfants et des jeunes auxquels elles s'adressent.

## FICHE 5

## PARENTALITÉ

En lien avec la  
FICHE 5 page 30  
du Guide « Ville et  
Intercommunalité  
amies des enfants »

**CRITÈRE DE PARTICIPATION: QUALITÉ  
DES INITIATIVES VISANT À FAVORISER  
L'ACCOMPAGNEMENT À LA FONCTION  
PARENTALE.**

La Ville (et/ou l'EPCI) renseigne dans cette fiche la nature de ses **actions et projets innovants** visant à promouvoir des actions relatives à l'accompagnement de la parentalité sur son territoire (1 fiche par action/projet).

### Introduction : La parentalité dans notre territoire

Ce thème fort est essentiellement porté par le centre social et l'école « des parents et des éducateurs de la Dordogne (EPED)».

### Le Centre social Saint Exupery

Le développement du pôle Collectif Famille/Parentalité est un des objectifs forts du projet de structure :

Il a déjà été réalisé plusieurs actions :

- 1/ Mise en place d'un Espace Parents/Enfants (action collective) reconnu par la PMI et la CAF.
- 2/ Mise en place et animation d'un Collectif des associations sur la quartier Pagot.
- 3/ Mise en place d'actions collectives familles (départ en vacances, sorties familiales, sorties culturelles).
- 4/ Animation d'un Collectif Habitant (veille, auto-réhabilitation, ASV, réveillon solidaire).
- 5/ Implication importante du bénévolat construit avec le pôle Atouts.

De ces expériences, il en ressort :

- 1/ Absence d'une dynamique collective de projets sur le quartier J.Auriol.
- 2/ Nécessité d'ouvrir la dynamique collective de projets sur Pagot.
- 3/ Peu de réponses pour des projets parentalité- petite enfance.
- 4/ Dynamique participative qui construit du bénévolat en transversalité du projet Centre Social.

En terme de perspectives, il semble intéressant de :

- 1/ Développer l'espace parents-enfants sur la petite enfance.
- 2/ Mettre en place et animer un Collectif des associations de l'espace J.Auriol.
- 3/ Développer la dynamique des actions mises en place (départ en vacances, sorties, ...) en développant le partenariat.
- 4/ Développer les « passerelles » entre le pôle Famille et le pôle Atouts.

-----

## **L'école des parents et des éducateurs de la Dordogne**

La singularité de ce réseau associatif, animé par une démarche d'éducation populaire, tient au fait que toutes les Écoles des parents et des éducateurs partagent et mettent en pratique les valeurs fondamentales suivantes :

- Respect : Un accueil égalitaire, une écoute bienveillante et une absence de jugement
- Ouverture : Un environnement d'échange qui permet à chacun d'être soi, de rencontrer l'autre dans sa singularité et de partir à la découverte d'autres représentations que les siennes
- Neutralité : Confidentialité et liberté de parole, dans un lieu neutre
- Adaptabilité : Considération de la personne dans sa globalité, son histoire, son environnement social, économique et familial

Qu'il s'agisse de soucis quotidiens, de la scolarité, de problèmes de couple, de la relation avec un adolescent : tous les moments de la vie éducative peuvent être sources d'interrogations, d'angoisse, de tristesse, de mal-être. Les Écoles des parents et des éducateurs accompagnent et aident les familles dans leurs difficultés, petites ou grandes, avec une démarche pédagogique et non normative où chaque personne bénéficie d'un suivi unique et adapté.

Sur la commune, l'EPED offre un lieu d'écoute, de conseils et de réconfort au sein d'un quartier populaire. Elle met en place des actions sur la parentalité :

- Le café des parents, 1 fois par mois: débats sur différents sujets : le sommeil des enfants, la nutrition...
- Un repas collectif tous les mercredis midi : Il est ouvert aux familles, aux adhérents, aux professionnels et aux intervenants locaux. Cette démarche permet des échanges informels et conviviaux, de créer du lien et de faire connaissance autour d'un plat que chacun apporte.
- Conférence dans les établissements scolaires de la Dordogne sur différentes thématiques travaillées en concertation

La mairie est en réflexion sur un projet commun. Il nous semble important de trouver un relais auprès de cette équipe pluridisciplinaire afin de créer un lien avec les familles dans le cadre de nos actions et démarches municipales. Par exemple, nous rencontrons tous les ans, des difficultés pour récupérer des documents administratifs correctement remplis : les fiches sanitaires du centre, les fiches de renseignements des écoles...Il est envisagé des permanences devant les écoles par exemple mais également de monter des projets sur les territoires de la commune avec différents partenaires.

## FICHE 6

# SANTÉ, HYGIÈNE, ALIMENTATION

En lien avec la  
FICHE 6 page 35  
du Guide « Ville et  
Intercommunalité  
amies des enfants »

**CRITÈRE DE PARTICIPATION : QUALITÉ DES INITIATIVES ET DES DISPOSITIFS PRENANT EN COMPTE LES BESOINS DES ENFANTS, DES ADOLESCENTS ET DES FAMILLES VULNÉRABLES POUR UN ACCÈS AUX SOINS, UNE HYGIÈNE ET UNE ALIMENTATION.**

*La Ville (et/ou l'EPCI) renseigne dans cette fiche la nature de ses actions et ses projets innovants visant à encourager la santé, l'hygiène et une alimentation saine (1 fiche par action/projet).*

### **Introduction : La santé, l'hygiène et l'alimentation dans notre territoire**

Avec l'ensemble des partenaires, la commune met en place des actions et des structures afin de promouvoir la santé.

### **Action(s) spécifique(s)**

**Mise en place de PAI :** Dans nos écoles, des projets d'accueil individualisés sont mis en place pour tout enfant présentant des allergies ou des difficultés particulières de santé. Ce projet d'accueil individualisé est mis en place en concertation avec le médecin scolaire, le psychologue, s'il y a lieu et, bien évidemment, l'enfant, le corps enseignant, les parents et les équipes d'animation.

-----

**Bien manger :** En commission menus, l'équipe de cuisine sensibilise les enfants du CME à l'équilibre alimentaire.

Par ailleurs, une sensibilisation au Bio et aux repas tout céréale (protéine végétal bio) est mis en place. L'équipe de cuisiniers met tout en œuvre pour cuisiner au maximum des aliments sains et de bonnes qualités.

Récapitulatif sur 1 année

% des produits locaux	79,95 % fruits et légumes, 24,91 % viandes et volailles.
% des produits labellisés	72,04 % viandes et volailles.
% des produits bio	17,16 % pain bio, 17,06 % fruits et légumes, 21,94 % volailles, 8,22 % yaourts, 6,71 % féculents .Soit 16,05 % de bio
nombre de repas avec protéines végétales en remplacement des produits carnés	2 menus/mois 100% céréales ont été proposés aux enfants dans le cours de l'année: Salade de quinoa, steak de céréales, courgettes sautées, yaourt au soja. Carottes rapées raisins secs et croûtons, boulgour et sa gabonaise de légumes, yaourt au soja parfum chocolat.

La semaine du goût, proposée chaque année en octobre, nous amène à communiquer sur notre démarche de sensibilisation aux goûts au cours des repas proposés dans nos restaurants scolaires. La gestionnaire est attentive à la qualité des produits achetés.

Pour cette semaine, ainsi que celle de l'enfance, ce sont les enfants du CME qui proposent les menus.

### **Petits déjeuners au centre de loisirs**

Le centre de loisirs organise un moment convivial autour d'un petit déjeuner gratuit pour les enfants arrivant tôt afin de les laisser dormir chez eux un peu plus longtemps et de prendre le temps de déjeuner tranquillement.

Il est préconisé d'encourager la prise quotidienne d'un petit déjeuner consistant pour tous les enfants et de supprimer les encas ou collations. Ce qui permettra pour les enfants dès la maternelle :

- de prendre de bonnes habitudes en termes de petit-déjeuner
- de ne pas prendre l'habitude de grignoter
- d'améliorer au déjeuner la consommation des aliments recommandés : légumes, fruits, produits céréaliers (pain, féculents...), produits laitiers
- de diminuer les apports en graisses et sucres dont il est préférable de limiter la consommation
- de respecter un bon rythme alimentaire : 3 repas (petit déjeuner, déjeuner, dîner) et un goûter

C'est un repas à part entière.

Le petit déjeuner : fournit l'énergie nécessaire pour la matinée, réhydrate l'organisme, évite les "coups de pompe" et le grignotage de fin de matinée.

-----

### **Pause méridienne**

Les enfants (500/midi) sont pris en charge par les animateurs municipaux à la sortie des classes et remis sous la responsabilité des enseignants dix minutes avant la reprise des cours.

Les repas sont pris dans le calme et le respect de l'hygiène. Le temps du repas est un moment convivial et éducatif.

Des temps d'animation et de récréation sont proposés avant et après le repas.

Il convient de rappeler les valeurs fondamentales qui s'appliquent sur ce temps et en sont même les bases de la réflexion :

- l'alimentation pour garantir sa croissance et sa santé,
- le respect de l'autre,

- la tolérance,
- le respect de la convention internationale des droits de l'enfant

Notre mission est de:

- distribuer à l'enfant un repas de qualité, en quantité adaptée à ses besoins, dans les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité. Pour assurer cette mission, l'action du service et des agents se décline à partir de 5 objectifs :

- 1. L'enfant est éveillé au goût, l'enfant prend plaisir à manger, le choix des repas prend en compte l'importance et la diversité des traditions culinaires, le personnel invite l'enfant à la découverte sensorielle des aliments.

- 2. L'enfant est informé sur l'équilibre nutritionnel, le personnel sensibilise l'enfant à l'équilibre nutritionnel, les repas servis satisfont aux besoins nutritionnels.

L'action consiste donc ici à travailler très en amont la composition des repas, à former le personnel sur l'équilibre nutritionnel, à conseiller l'enfant au moment même où il prend son repas.

- 3. L'enfant est associé et responsabilisé sur l'organisation de son repas. Les conditions d'organisation du repas intègrent, dans la mesure du possible et du respectable, les choix de l'enfant concernant : sa quantité d'aliments dans l'assiette : "goûter à tout", sa place à table, son implication et sa motivation au service du groupe : être chef de table, pour l'eau et le pain par exemple, etc.

- 4. L'enfant doit respecter les règles d'hygiène Il s'agit tout autant de l'hygiène personnelle que de la façon même de manger.

- 5. Le personnel concourt à l'obligation de résultat pour la sécurité liée à l'alimentation : Prévenir les intoxications alimentaires, éviter les accidents et les incidents, être vigilant pour les enfants atteints d'allergie, etc.

-----

### **Réflexion sur l'allongement de la pause méridienne**

Il semble primordial à mi-parcours du projet éducatif du territoire d'avoir une nouvelle évaluation et une réflexion sur la réforme et de surtout concentrer nos débats autour des rythmes de l'enfant, de son bien-être et de ses apprentissages...

Aujourd'hui les TAP ont lieu 2 fois par semaine de 15h à 16h30.

La municipalité souhaite mettre les TAP (45 mn) tous les jours après la pause méridienne en école maternelle pour diverses raisons :

- D'après des psychologues ou chrono-psychologues (tel que les professeurs Montagner ou Testu), il semble que les pics de vigilance sont entre 9h et 11h30 et 14h30h et 17h.
- Rythme régulier pour les enfants
- Repère spatio-temporel de l'enfant facilité (même personnel toute l'année dont les ATSEM)
- Suivi des enfants par la même équipe le midi
- Privilégier le repos et prendre son temps (2H45 pour manger, se reposer et jouer sans se presser – 2h45= 2h de pause méridienne et 45mn de TAP)
- Enfants moins fatigués et donc remise au travail plus facile (car moins de stress sur pause méridienne)
- Augmentation des temps d'apprentissage dans de bonnes conditions et sur des temps plus propices d'après les chronobiologistes

- Familles pourront voir les enseignants tous les soirs, important pour rassurer

## FICHE 7

# HANDICAP

En lien avec la  
**FICHE 7 page 42**  
du Guide « Ville et  
Intercommunalité  
amies des enfants »

**CRITÈRE DE PARTICIPATION : QUALITÉ  
DES INITIATIVES VISANT À LA PRISE EN  
COMPTE DU HANDICAP DES ENFANTS  
ET DES ADOLESCENTS.**

*La Ville (et/ou l'EPCI) renseigne dans cette fiche la nature de ses **actions et projets innovants** visant à prendre en compte la notion de handicap sur son territoire (1 fiche par action/projet).*

### **Introduction : La prise en compte du handicap dans notre territoire**

La commune est en train d'établir un état des lieux sur l'accessibilité aux différents bâtiments municipaux afin de mettre en place un cahier des charges de mise aux normes.

Le handicap chez l'enfant a toujours été une de nos préoccupations.

Durant de longues années nous avons intégré une petite fille en fauteuil au sein de nos écoles, des accueils périscolaires et du centre de loisirs. Aujourd'hui, elle est au collège.

### **Action(s) spécifique(s)**

#### **Accessibilité aux locaux**

La collectivité a mis en place une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées. Cette dernière est chargée de dresser un état des lieux de l'accessibilité du cadre bâti

existant, de la voirie, des espaces publics et des transports, et d'organiser le recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

Un travail est organisé en partenariat avec le Grand Périgueux afin d'harmoniser la réflexion.

Sur notre commune les services municipaux travaillent avec un bureau d'étude afin de faire l'état des lieux techniques.

Actuellement sur la commune, une majorité des bâtiments est accessible aux personnes à mobilité réduite et en fauteuil :

Lieux publics	accessibilité aux personnes à mobilité réduite ou en fauteuil	Autre
Ecoles élémentaires	80%	
Ecoles maternelles	OK	
Restaurants scolaires	OK	
Cuisine centrale	OK	Dispositif handicap visuel
Bibliothèques	OK	
Mairie	OK	
Services municipaux	OK	
Centre social	OK	
CCAS	OK	
Accueils périscolaires	OK	
alsh	NON	

Etat des lieux, réflexions, projet en cours...

-----

#### **Soutien à l'association Arc-Anges ET actions avec le complexe médico-social Bayot Sarrazi**

Cette association vient en aide aux familles qui ont un enfant malade ou handicapé. L'association leur apporte :

- une aide financière pour acheter du matériel médical ou autre.
- un soutien moral
- une aide administrative

L'association communique beaucoup sur les maladies car certaines pathologies sont très rares.

Afin d'informer et récolter des dons, des événements sont mis en places : loto, concert....

Une sensibilisation peut-être également faite dans les établissements scolaires, lors d'évènement municipaux

Au niveau de la mairie, nous soutenons cette association en récoltant des bouchons en plastiques toute l'année afin que ces derniers soient revendus. Les enfants des accueils périscolaires et du centre de loisirs ont confectionnés des boîtes de collectes. Ces dernières sont installées dans tous les lieux publics.

Puis chaque année au moment de la semaine de la solidarité et la semaine de l'enfance nous remettons toute notre récolte à l'association. Pour information lors de la semaine de la solidarité, nous avons récolté 80kg de bouchons en seulement 10 jours.

Le complexe médico-social Bayot Sarrazi accueille respectivement 40 jeunes et 12 enfants âgés de 6 à 18 ans présentant une déficience intellectuelle légère ou moyenne avec troubles associés.

La mission du CME est de prendre en charge sur le plan psychologique, éducatif et pédagogique les jeunes résidents, et favoriser leur intégration sociale dans des cursus de formation ou des structures partenaires.

La collectivité propose systématiquement aux enfants et aux jeunes du complexe médico-social Bayot Sarrazi de participer à de nombreuses actions (semaine de l'enfance et de la jeunesse....) et festivités communales (carnaval, Noël dans les écoles...).

Toutes les mixités ont un impact éducatif et pédagogique....important à la construction du respect et de la tolérance.

## FICHE 8

## ÉDUCATION

En lien avec la  
FICHE 8 page 49  
du Guide « Ville et  
Intercommunalité  
amies des enfants »

**CRITÈRE DE PARTICIPATION : QUALITÉ  
DES INITIATIVES VISANT À FAVORISER  
L'ÉDUCATION DES ENFANTS ET DES  
ADOLESCENTS.**

*La Ville (et/ou l'EPCI) renseigne dans cette fiche la nature de ses **actions et projets innovants** visant à prendre en compte la dimension éducative sur son territoire (1 fiche par action/projet).*

### Introduction : L'éducation dans notre territoire

La commune a formalisé son **PEDT** avec la mise en place des rythmes scolaires pour la rentrée de septembre 2013. Notre objectif premier est de le maîtriser, le faire évoluer et l'évaluer.

En voici, les grands principes et les actions phares :

Les principes éducatifs défendus par la mairie sont ceux d'une éducation laïque et populaire qui doit tendre à ce que les enfants et les jeunes acquièrent des méthodes de réflexion, de travail et un esprit critique offrant à chaque personnalité la possibilité de se développer librement. Ils doivent permettre d'accroître chez les enfants et les jeunes, l'esprit de responsabilité, de tolérance, de solidarité, le respect d'autrui, le désir de mieux connaître et comprendre les autres, le désir de rechercher tout ce qui est humain et fraternel.

Les activités proposées viseront, en particulier à réduire les inégalités qui subsistent encore dans l'accès aux sports, à la culture et aux savoirs. Elles seront orientées de telle sorte qu'en soit exclu tout ce qui propage ou justifie l'individualisme, la violence, l'intolérance, l'humiliation, le racisme ou le sexisme.

Les activités seront diversifiées et adaptées à l'âge des différents publics, leur permettant de s'épanouir, d'affirmer leur personnalité, de découvrir, d'expérimenter, de partager, d'être valorisés, reconnus, tout en favorisant la nécessaire part de rêve, de plaisir, de joie, de rire, inhérente à un temps de loisirs.

Elles devront permettre à l'enfant et au jeune, dans un esprit ludique :

- le développement de son inventivité, de ses aptitudes logiques, en passant par la pratique de jeux à la fois collectifs et individuels,

- la connaissance et la maîtrise de son corps par le biais d'activités physiques et sportives,
- le développement de sa créativité et de sa sensibilité par l'accès aux pratiques artistiques et culturelles,
- l'apprentissage de l'autonomie étape par étape,
- l'épanouissement de sa personnalité, le développement de sa capacité de jugement et de son sens critique,
- la prise en compte de ses besoins,
- le respect de son rythme biologique,
- l'apprentissage de la vie collective et de la citoyenneté.

Dans tout ceci, l'adulte qui reste un référent constant pour l'enfant et le jeune, joue un rôle primordial.

Son attitude et son comportement font partie intrinsèque de son rôle éducatif. Il doit surveiller son langage, son attitude, s'abstenir de toute démagogie, enrichir ses pratiques par le biais d'une formation permanente.

Il doit accompagner l'enfant dans chaque étape de son accession à l'autonomie.

Il doit l'écouter, l'accepter, l'accompagner, l'orienter pour qu'il se construise dans un environnement culturel et social propice.

Il veille à la sécurité physique, morale et affective des enfants.

Il participe à la transmission des valeurs et à la construction des repères chez les enfants et les jeunes en veillant au bon respect de la vie collective et en mettant en place des activités éducatives et structurantes.

Il reste vigilant à une alternance des temps d'activités et de repos adaptés au rythme biologique des différents publics.

L'animateur ne doit pas considérer l'activité comme « bouche-trou », occupationnelle ou « passe-temps », dans laquelle l'intervention de l'enfant ou du jeune se résume au choix dans un catalogue et à l'exécution de gestes stéréotypés ; mais comme un moment éducatif qui apporte plaisir et compétence.

L'ensemble des adultes font partie d'une équipe éducative. Leurs actions et leurs interventions doivent donc s'intégrer au projet éducatif territorial.

Ces objectifs s'inscrivent dans une démarche d'éducation populaire et laïque qui vise à conforter la capacité des individus à organiser leur vie sociale, à participer à la délibération collective autour des enjeux de la société en exerçant pleinement leurs droits et devoirs de citoyens.

## Les objectifs

- Objectifs généraux

-Proposer à chaque enfant et chaque jeune un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après le temps scolaire, en organisant et en coordonnant ainsi une complémentarité des temps éducatifs du territoire (institutionnelles et associatives)

- Objectifs opérationnels

-Contribuer à une politique de réussite éducative et de lutte contre les inégalités scolaires ou d'accès aux pratiques de loisirs

-Mobiliser et coordonner les ressources d'un territoire pour garantir la continuité éducative entre les projets d'écoles (à terme : collège) et les activités proposées aux enfants et aux jeunes en dehors du temps scolaire

-Organiser des activités périscolaires et extra-scolaires prolongeant le service public d'éducation et en complémentarité avec lui

-Développer des activités autres que sportives (en outre dans le TAP)

-Coordonner et faciliter la communication entre les différentes structures municipales, puis avec le milieu associatif

-Développer un lieu de ressources (informations, formations....)

-Développer des passerelles entre :

- les structures maternelles et élémentaires

- les structures enfances et jeunesses

-Définir une nouvelle communication vers nos publics (plannings partagés) et nos partenaires

- Objectifs pédagogiques

Pour l'ensemble des enfants et des jeunes :

-Favoriser son développement personnel

-Favoriser ses aptitudes intellectuelles et physiques

-Favoriser son épanouissement et son implication dans la vie collective (citoyenneté, éco- geste, respect...)

-Devenir citoyens

Pour les services municipaux et les associations

-Créer un dynamisme et une organisation partagée avec l'ensemble des acteurs du territoire

-Etre un lieu relais

-Favoriser l'émergence de projets

***« Nos projets s'inscrivent dans le sens de la Déclaration des Droits de l'Enfant qui stipule dans l'article 31 « repos et loisirs » : « Les Etats parties reconnaissent à l'enfant le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités***

*récréatives propres à son âge, et de participer librement à la vie culturelle et artistique. »*

Notre mission première est de donner du sens à toutes nos actions et de créer des liens entre toutes les structures. La commune est très riche en lieu d'éducation, d'accueil et d'animations :

- 2 Groupes scolaires dont un avec transport scolaire
- 1 collège avec transport scolaire
- 1 lycée professionnel
- 2 structures Périscolaire agréées DDCSPP
- 1 Accueil de loisirs enfants et jeunesse agréé DDCSPP
- 1 Maison de l'enfance agréée DDCSPP
- 1 Service des sports
- 1 Service animation
- 1 Service culturel
- 1 Service vie associative...

Tout est mis en action afin de proposer des activités en cohérence avec tous les temps de l'enfant et d'articuler sur tous les moments des actions qui correspondent au plus grand nombre :

Périscolaire : tous les temps autour de l'école

- Accueil périscolaire le matin avant l'école
  - Proposer un système de garde éducative aux familles qui en ont besoin avant et après l'école
  - Développer un lien avec les familles
- Nous avons fait le choix de fonctionner par tranches d'âges afin de :
- Respecter le rythme de chaque enfant
  - Proposer des activités adaptées et de qualités
  - Proposer des espaces adaptés aux différents besoins et envies

- Pause méridienne : repas + animation

Proposer un temps de restauration :

- développer le goût
- servir des mets de qualité (priorité aux produits de saison et locaux / privilégier le bio et les protéines céréalières bio)
- manger au calme

Proposer un temps éducatif

- Proposer des activités adaptées et de qualités
- Proposer des espaces adaptés aux différents besoins et envies des enfants

- TAP (15H/16H30)

Depuis début janvier 2013, la municipalité a mené une réflexion en partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux qui œuvrent dans le domaine de l'éducation, de l'enfance et la jeunesse (équipes enseignantes, inspection, équipes municipales, associations de parents d'élèves : FCPE et GIP, associations d'éducation populaire : FRANCAS et La ligue de l'enseignement).

Avec comme objectif de mettre en application et d'animer la réforme des rythmes scolaires dans les 2 groupes scolaires colomniérois à la rentrée de septembre 2013.

La municipalité a porté une attention toute particulière au volet éducatif de cette réforme. La concertation est ainsi au cœur de la démarche et un dialogue nourri avec les partenaires tant institutionnels qu'associatifs a été installé.

L'adhésion et la participation de tous les acteurs territoriaux a été une des conditions de réussite de cette réforme.

Avoir une approche globale des temps éducatifs et ludiques qui composent la journée d'un enfant (temps familiaux, temps scolaires et temps récréatifs, sociaux, sportifs, artistiques... en dehors de la famille et de l'école) et mettre à profit toutes les ressources locales : c'est cela qui permet d'offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité.

La municipalité n'a pas voulu faire 45mn de « garderie » par jour mais 2 fois 1h30 par semaine afin de proposer un vrai temps de loisirs variés, éducatifs et de qualité.

La municipalité souhaite que tous les enfants participent gratuitement aux différents ateliers et puissent utiliser l'ensemble des infrastructures présentes sur la commune (bibliothèque, gymnases, salles d'expositions, dojo...).

Notre objectif est de proposer un panel d'activités sportives, culturelles et artistiques sur l'ensemble de la scolarité de l'enfant en favorisant en outre la curiosité, la découverte, l'ouverture d'esprit...et en tissant des passerelles avec les associations de la commune

- Accueil de loisirs, clubs périscolaires et maison de l'enfance le soir après l'école

-Idem matin pour accueil de loisirs

-Clubs du soir

Permettre une rencontre entre les enfants des différentes écoles élémentaires.

Donner la possibilité aux enfants de s'initier à différentes pratiques de loisirs sportives et culturelles.

Proposer aux enfants des écoles de la commune, une rencontre avec le tissu associatif de la commune.

Permettre l'inscription éventuelle des enfants aux clubs et associations partenaires.

- Accueil de loisirs Jean Sigalas et Maison de l'enfance mercredi après-midi

- Permettre à l'enfant de devenir autonome et d'évoluer dans l'espace qui l'entoure.

- Développer la socialisation de l'enfant par l'appréhension de la citoyenneté et des valeurs de l'Education populaire.

- Proposer un projet d'animation de qualité en lien avec les thèmes définis, adapté au public accueilli.

- Favoriser les liens avec la famille et les partenaires du territoire.

- Maison de l'enfance

Elle est implantée au cœur de la cité Pagot, un quartier de la commune de Coulounieix-Chamiers, c'est une structure d'accueil de loisirs périscolaire.

Elle accueille les enfants de 3 à 12 ans résidant au sein de la cité, tous les mercredis de 13h30 à 17h30 et tous les soirs de 16h30 à 18h30.

- Centre social

-d'aider les jeunes à acquérir des méthodes de travail, des outils et des relations sociales susceptibles de faciliter l'accès au savoir ;

- d'élargir les centres d'intérêt des enfants et des adolescents, de promouvoir leur apprentissage de la citoyenneté par une ouverture sur les ressources culturelles, sociales et économiques de la commune et de l'environnement proche ;
- de valoriser leurs acquis afin de renforcer leur autonomie personnelle et leur capacité de vie collective, notamment par la pratique de l'entraide et l'encouragement du tutorat des jeunes ;
- d'accompagner les parents dans le suivi de la scolarité des enfants.
- de mettre en œuvre la formation des accompagnateurs.

L'efficacité des actions de l'accompagnement scolaire dépend dans une large mesure des relations que l'association entretient avec les écoles et le collège :

- la continuité de l'acte éducatif et la cohérence entre les activités scolaires et les actions d'accompagnement scolaire ;
- les meilleures modalités pour renforcer les échanges entre les enseignants, les équipes éducatives, les parents d'élèves et les intervenants de l'accompagnement scolaire ;
- l'adaptation et la différenciation de ces actions selon l'âge et le niveau des enfants et des jeunes auxquels elles s'adressent.

#### Extra-scolaire : tous les temps en dehors de l'école (vacances scolaires et week-ends)

- Loisirs enfance
  - o Sport dans les quartiers (Stages sportifs, Si T'sport, Urban Rugby)
- Regrouper les enfants de la commune qui ne partent pas en vacances.
- Intégrer des valeurs sociales et éducatives à travers les animations sportives proposées.
- Rencontres et échanges entre les jeunes des différents quartiers, les jeunes du centre de loisirs et les jeunes inscrits sur les associations sportives.
- Provoquer et encourager la pratique de certaines disciplines sportives
- Aller à la rencontre des associations sportives sur leurs lieux d'entraînements.
- Sensibiliser les jeunes à l'handicap avec le comité handisport et les structures d'accueils (Atur, Ribérac, Saint Astier.....)
  - o Accueil de loisirs Jean Sigalas

- Loisirs jeunesse
  - o Sport dans les quartiers (Si T'Sport Extrême, Séjours-stages)

De nombreux adolescents s'excluent des activités sportives classiques, ne trouvant pas dans celles-ci une diversité et une attractivité suffisantes. Parallèlement, il est aussi fait état d'une dégradation de la santé de ce public. Cette dégradation est occasionnée par des rythmes de vie décalés, une alimentation peu équilibrée et parfois l'adjonction de produits tels que l'alcool, le tabac, voir certaines drogues. Le « jeune » s'installe alors dans des phénomènes d'exclusion avec une rupture plus ou moins prononcée de la vie sociale et un recours de plus en plus fréquent aux mondes virtuels. L'objectif est de travailler sur les notions de bien-être physique et d'effort, d'inscrire les jeunes (12/17 ans) dans un projet avec le but de leurs apporter des notions d'apprentissages techniques et comportementaux en fonction des activités.

De plus, la municipalité développe les solidarités inhérentes à ce type d'activité, mettre le jeune dans des situations extrêmes, afin de provoquer des comportements d'entraide, de dépassement de soi, de respect de l'environnement, permettre les échanges au sein d'un groupe ou la mixité sociale sera un élément essentiel à la constitution du groupe ... Nous chercherons aussi à fidéliser la présence des jeunes sur l'ensemble du projet.

- Accueil de loisirs jeunesse « @nim'jeunes » (exemple de communication en annexe)

- Responsabiliser les jeunes dans la gestion de leur temps libre et développer leur capacité à assumer un rôle d'acteur de leurs loisirs

- Leur donner à vivre et à partager dans les activités une expérience privilégiée de vie de groupe, respectueuse du rythme et des besoins de chacun

- Leur permettre de découvrir d'autres environnements naturels et humains, favoriser leur ouverture à des réalités sociales et des pratiques culturelles différentes

- Animations dans les quartiers

Ces animations ont pour vocation principale de ne pas délaisser le ou les adolescents qui ne partent pas en vacances.

Elles ont aussi pour but de dynamiser les quartiers.

Organiser et animer des activités, des sorties et des séjours

Susciter et accompagner des initiatives de jeunes

- Centre social

Permettre au jeune, à travers une démarche volontaire de sa part ou de ses parents, de trouver un lieu ressource de rencontres et d'échanges adapté à ses demandes et à ses besoins.

Animer des activités éducatives et culturelles, facteurs de lien social, d'enrichissement personnel et d'acquisition des valeurs fondamentales de la citoyenneté.

Soutenir les jeunes dans leur projet individuel et/ou collectif, favoriser les actions d'autofinancement.

Faciliter l'accès aux Technologies d'Information et de Communication (TIC)

Organiser des ateliers et des événements thématiques de prévention, d'orientation et d'information.

Aider les jeunes dans leurs démarches de formation et de parcours professionnel

Développer des temps d'échanges et de rencontres par un lieu d'accueil et la mise en place de différents ateliers socioculturels.

Favoriser l'animation des activités en lien avec les partenaires du territoire et les autres pôles du Centre Social

- Activités culturelles

- Centre social

Inculquer la démarche participative aux jeunes

Autonomiser les jeunes dans leurs démarches

Construire une démarche citoyenne avec les jeunes

-----

Le PEDT s'inscrit dans une dynamique d'actions et de **dispositifs du champ éducatif** :

- Contrat enfance/jeunesse avec la CAF

Le contrat enfance-jeunesse favorise le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil tout en recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

- PRE

Dispositif d'état inscrit dans la loi de la cohésion sociale. Il apporte aux enfants et aux adolescents ainsi qu'à leurs familles un accompagnement ciblé et personnalisé.

### **Des moyens pour les écoles**

Pour créer les meilleures conditions de travail pour les enseignants et pour les enfants, la collectivité s'en donne les moyens :

- Taux réguliers
- Tableaux numériques dans les classes
- 1 bus dédié aux écoles
- 1 ATSEM par classe en maternelle
- 2 agents des écoles par élémentaire
- Des photocopieurs couleurs (+maintenance)
- Accès à la bibliothèque
- Accès à la piscine
- Mise à disposition d'éducateurs sportifs et d'une plasticienne
- Mise à disposition d'agents pour faciliter certaines sorties
- Organisation d'évènements, tel que le Noël des écoles
- Un budget constant et conséquent :
  - o Dotation globale élève de 36€ et de 72€ pour les élèves de CLIS et de CLIN
  - o Participation aux frais des classes transplantées et location de bus
  - o Frais pharmaceutiques

## FICHE 9

# JEU, SPORT, CULTURE, LOISIRS

En lien avec la  
FICHE 9 page 55  
du Guide « Ville et  
Intercommunalité  
amies des enfants »

**CRITÈRE DE PARTICIPATION : QUALITÉ  
DES INITIATIVES VISANT À FAVORISER  
L'ACCÈS AU SPORT, À LA CULTURE ET  
AUX LOISIRS POUR TOUS LES ENFANTS  
ET LES ADOLESCENTS.**

La Ville (et/ou l'EPCI) renseigne dans cette fiche la nature de ses **actions et projets innovants** visant à prendre en compte les dimensions sport, culture et loisirs sur son territoire (1 fiche par action/projet).

## Introduction : Jeu, sport, culture et loisirs dans notre territoire

La commune se fait un devoir de mettre l'accent sur un accès aussi bien aux sports, à la culture, aux loisirs pour tous dans un vrai esprit d'Education Populaire.

## Priorité à l'enfance : L'enfant au cœur des projets, l'enfant au cœur de la ville

Tous les ans, la commune organise « la semaine de l'enfance ». Cette semaine a pour objectif de présenter en un lieu unique un panel exhaustif des travaux réalisés par les enfants au sein des différentes structures qui les accueillent tout au long de l'année.

Cette manifestation offre ainsi une vision d'ensemble de la diversité, de l'originalité et de la richesse des activités proposées par la municipalité et l'ensemble des partenaires.

Si l'apprentissage passe d'abord par l'école, l'épanouissement des enfants fait aussi appel à tous les autres temps de la journée, dans le contexte familial, périscolaire ou extrascolaire. Aussi, à Coulounieix-Chamiers, tout est mis en œuvre pour que les enfants Colomniérois puissent mettre à profit chaque moment de leur journée. Tout au long de l'année scolaire, ils ont la possibilité de participer à de nombreuses activités (sportives, ludiques, créatives...), organisées dans le respect des rythmes de vie et proposées à des tarifs accessibles ou gratuitement. De l'accueil du matin jusqu'à celui du soir, la volonté de la municipalité est de contribuer activement à l'épanouissement des enfants.

Pour répondre à cette exigence, les actions sont développées dans le cadre de partenariats institutionnels et associatifs. La mairie est engagée dans les dispositifs « jeunesse » mis en place par la Caisse d'Allocations Familiales et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale qui a agréé chaque structure d'accueil « centre de loisirs ». Cet agrément est un gage de qualité tant pour les locaux d'accueil que pour les activités proposées, organisées en étroite collaboration avec le tissu associatif local. La municipalité s'inscrit également dans le soutien des activités mises en œuvre par les enseignants sur le temps scolaire : les projets « arts visuels » sont en effet animés par une artiste-peintre et intervenante de la mairie.

L'ensemble des locaux est investi ! Un jeu de piste est proposé aux visiteurs (écoliers et colomniérois) pour découvrir les expositions de manière ludique :

- Travaux et projets "arts visuels" menés dans les écoles : Dessins, peintures, sculptures, volumes, fresques, livres numériques, toiles... Sur les thèmes : archéologie du futur, cirque, voyage imaginaire, 4 saisons...
- Travaux menés dans les accueils périscolaires, les centres de loisirs (Jean-Sigalas, @nim'jeunes et la Maison de l'Enfance), avec le service Sport, l'ALC Théâtre, le Conseil municipal enfants, le centre social Saint-Exupéry : Peintures, fresques, mobiles, cadres, bougies, objets en matériel de récupération... Sur les thèmes : Noël, carnaval, fête des mères, semaine du développement durable...
- Autre exemple : Les 12 affiches gagnantes du concours "Agis pour tes droits", dont les 3 retenues par le jury national et figurant dans l'agenda des Francas. Pour mémoire : 13 communes de Dordogne ont participé, 113 productions ont été proposées, dont 69 colomniéroises. Celles-ci ont été réalisées de manière individuelle ou collective par 296 participants, âgés de 2 à 87 ans !
- Un retour en images est organisé sur l'ensemble des actions développées dans le cadre de projet.

La semaine est également riche en événements :

-Une journée intergénérationnelle avec le goûter des aînés "au fil des saisons" organisé chaque trimestre par le CCAS se délocalise lors de la semaine de l'enfance ! Organisé au cœur de la Semaine de l'Enfance, c'est en effet une très belle occasion d'offrir aux 150 personnes âgées qui participent à chaque goûter un moment privilégié de rencontre et d'échanges avec les jeunes Colomniérois.

-Soirée spéciale Jeunes,

Au programme : arts urbains (skate, graff et musique), photos (retouche numérique des images), vidéo (réalisation d'un reportage en direct avec du matériel professionnel), arts plastiques (création d'une fresque géante en live), scène ouverte à tous les jeunes qui souhaiteront chanter, danser, slamer, déclamer

Les jeunes trouveront également sur place toutes sortes d'informations les concernant directement (sur les stands des partenaires participants) : @nim'jeunes, opération "sac à dos", Si T Sport, école de skate...

Soirée Droits des enfants,

. Présentation des affiches du concours "Agis pour tes droits"

. Remise des agendas par les Francas à tous les participants au concours "Agis pour tes droits"

. Conte "l'enfant qui voulait grandir trop vite"

. Des animations pour les enfants : ateliers sur la faim et la soif dans le monde animés par l'UNICEF, jeu de l'oie sur les droits des enfants animé par les animateurs municipaux.

Clôture en spectacles,

Au programme : danses, gym, théâtre, chants avec une centaine d'enfants sur scène pour présenter un spectacle préparé dans le cadre des accueils périscolaires.

La Semaine de l'Enfance s'invite aussi dans les restaurants scolaires, les repas sont proposés par les enfants et répondent à un thème qui change chaque année.

La Semaine de l'Enfance est un vrai lien social

La Semaine de l'Enfance est organisée par la commune avec de nombreux partenaires : la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, la Caisse d'Allocations Familiales, le CCAS, le Conseil Municipal Enfants, les écoles, le centre social Saint-Exupéry, l'ALC Théâtre, la Maison de retraite Jean-Gallet, l'UNICEF, les Francas, All Boards Family, le CMS Bayot-Sarrazi et la CODERPA.

-----

## La culture sous toutes ses formes

La politique culturelle est développée sous toutes ses formes sur la commune et permet l'accès au plus grand nombre grâce à la quasi gratuité de tous les événements :

-Expositions : Le hall d'exposition du château des Izards accueille régulièrement des expositions (10/an) de photographie, peinture ou sculpture. L'ouverture au public (300 visiteurs /expo) est prévue de 14 heures à 18 heures tous les jours y compris les week-ends où les artistes sont présents. Le service culturel organise le plus souvent possible des rencontres entre artistes et écoles ou artiste et centre de loisirs.

-Concerts/Spectacles : La Mairie de COULOUNIEIX-CHAMIERES dans le cadre du service culturel prévoit 3 à 4 spectacles annuels gratuits dont certains en partenariat avec l'agence culturelle (concert jazz, théâtre, concerts divers...)

-Manifestations d'été : Plusieurs manifestations gratuites sont organisées durant l'été (radio-crochet « Truffe d'argent », festival « Più di Voce », festival « Mimos », festival « Sinfonia »)

-Salons :

-Une année sur deux, un salon du chocolat est planifié et attire un public nombreux (7000 visiteurs).

-Chaque année, un salon des artisans d'art réunit des artisans de grande qualité.

-Bibliothèque :

Deux sites :

- la bibliothèque principale François Rabelais au château des Izards
- la bibliothèque annexe au bourg de Coulounieix.

Les écoles sont reçues de façon régulière dans ces bibliothèques avec diverses animations (venue d'une conteuse pour les classes de maternelle, contes d'un agent du patrimoine pour les plus grands, ateliers de repérage, d'identification de documents et de connaissance du circuit du livre au sein de la bibliothèque).

Le relais d'assistantes maternelles ainsi que la crèche sont également accueillis.

Des lectures intergénérationnelles sont présentées en partenariat avec le centre social (rencontres de jeunes avec des personnes du 3ème âge)

Des évènements culturels sont également organisés dans le cadre de la bibliothèque :

- Rendez-vous Conte : 3 à 4 fois dans l'année la bibliothèque donne rendez-vous à ses lecteurs autour d'une programmation résolument qualitative et diversifiée.
- Kiosques littéraires : Ce sont des moments de découverte, d'échanges et de rencontre au sein de la bibliothèque.

-Ateliers arts plastiques auprès des enfants

Une intervenante arts plastiques municipale apporte une assistance technique, pédagogique et des connaissances spécifiques adaptées à chaque projet et à la demande de l'enseignant:

- Apprentissages divers (encres, collages, pliages, créations de volumes, sculptures...) qui permettent de développer «l'aptitude à l'expression»
- Possibilités de combiner plusieurs opérations plastiques pour réaliser une production en vue

d'une intervention.

L'intervenante encadre également des ateliers dans le cadre des ateliers périscolaires, des TAP, du centre de loisirs et de l'ensemble des festivités municipales

- Des lieux d'animations culturelles

- Le centre Gérard Philipe : Situé au Bourg de Coulounieix, le centre Gérard Philipe permet d'accueillir le public pour des animations culturelles diverses. Le centre comprend également des salles destinées aux associations.

- Le Château des Izards: Restauré par la municipalité, le Château des Izards abrite deux salles principales où sont organisées des expositions et des animations culturelles diverses, ainsi que des salles destinées aux associations pour la pratique de leurs activités (notamment atelier de peinture, laboratoire de photographie, salle de danse). A la belle saison, des manifestations sont également organisées en plein air. La bibliothèque se situe également sur ce magnifique site.

-----

### **Le sport, outil d'éducation**

Le sport vise le développement des capacités motrices. Il contribue à l'éducation à la santé en permettant aux enfants/jeunes de mieux connaître leur corps, et à l'éducation à la sécurité, par des prises de risques contrôlées. Il éduque à la responsabilité et à l'autonomie, en faisant accéder les enfants/jeunes à des valeurs morales et sociales, telles que le respect de règles, le respect de soi-même et d'autrui.

Le sport n'est ni éducatif, ni social en soi. C'est le cadre dans lequel l'activité sportive se pratique qui permet aux pratiquants de dépasser l'affrontement et la compétition pour développer des comportements respectueux de ses concurrents ou de l'environnement.

L'activité sportive joue un rôle essentiel dans l'éducation à la citoyenneté. Le sport constitue par nature une pratique sociale. Ces vertus sociales se révèlent notamment à travers l'assistance à l'entraînement, véritable terrain d'apprentissage pour les jeunes en matière de gestion de groupe et de prise de responsabilités habituellement accordées aux adultes.

Le service des sports propose toute l'année des projets :

- Activités Physiques et Sportives dans les Écoles de la Commune
- Activités sportives dans le cadre du TAP et du centre de loisirs
- Le cross des écoles et du collège de la commune (500 élèves)
- Des journées défis, Olympiades, Sorties Rando, Journées Sports de découverte aux écoliers (toutes les classes)
- Des soirées familles sportives (5/an – 200 personnes)
- Des stages sportifs durant les vacances pour les enfants et les jeunes (250 participants)
- Urban rugby avec des jeunes des communes limitrophes (projet politique de la ville)
- Organisation d'un cyclo-cross national (90 licenciés dont des pro – 150 non licenciés – 1500 spectateurs)
- Des séjours sportifs

-----

### **Des animations populaires**

Tout au long de l'année, de nombreuses manifestations grand public gratuites sont organisées par la municipalité et/ou les partenaires associatifs de la ville :

- marché de Noël

Parée aux couleurs de Noël, l'esplanade des Izards accueille les visiteurs pendant les deux journées toujours très festives du Marché de Noël. Les associations colomniéroises y démontreront tous leurs talents

La tradition associative du Marché de Noël colomniérois en fait sa spécificité : depuis de nombreuses années, le succès est toujours au rendez-vous. Les visiteurs sont attendus autour des stands de productions artistiques et artisanales des associations de la commune. Tableaux, bijoux, objets artisanaux de toutes natures : c'est toujours l'occasion de dénicher de sympathiques - et souvent uniques ! - cadeaux ou décorations de fête. Le village du Père Noël fait le bonheur des enfants avec un stand maquillage, un atelier créatif ou encore les sculptures de ballons de la Mère Noël... sans compter que le Père Noël en personne qui est présent tout le week-end ! Les enfants pourront aussi lui adresser leurs souhaits sur l'atelier «lettre au Père Noël». De nombreuses animations musicales sont également au programme. Sans oublier, le dimanche, la présence d'un caricaturiste pour «croquer» les visiteurs qui le souhaitent. Ceux-ci pourront participer à la tombola et se restaurer sur place (grillades, crêpes, chocolat et vin chaud...).

- Carnaval :

Ce festival réuni petits et grands. Les enfants des centres de loisirs, RAM, crèche, CMS participent à l'élaboration des costumes, des masques, des décors ainsi qu'à la fabrication du bûcher pour le procès de « Pétassou ».

Une déambulation rassemble 600 personnes autour de magnifiques chars et au son de la musique.

- Feu de la Saint Jean/bodéga

Il rassemble tous les colomniérois et colomniéroises qui se retrouvent autour d'un pique-nique géant dans les Jardins du Château des Izards avec une retraite aux flambeaux, des jeux basques, de la musique et de la bonne humeur

- Semaine du développement durable

Cette semaine permet de :

-Sensibiliser aux enjeux du développement durable

-Apporter des solutions concrètes pour agir

-Inciter à l'adoption de comportements responsable

Les habitants ainsi que les enfants dans le cadre des accueils périscolaires et de loisirs proposeront de mettre en valeur tous les travaux de l'année :

-jardin

-composteurs

-structures recyclées

L'ensemble des protagonistes pourront se rencontrer autour d'une exposition et bavarder de leurs techniques de plantation.....

-----

## Des équipements pour tous

Les Stades/salles :

- 5 structures multisports, accessibles à tous, sont installées sur les différents quartiers de la ville. Elles permettent aux enfants et aux jeunes de jouer au foot, au volley, au hand, au basket ou à d'autres jeux de ballon. Les animateurs organisent régulièrement des tournois sportifs inter-quartiers ce qui favorise les rencontres et l'ouverture d'un quartier sur l'autre (mixité sociale).
- 2 terrains de football + 1 d'entraînement + 1 Grand Vestiaire et salle de réunion avec une école de foot portée par une association
- 3 courts de Tennis et 2 courts couverts (salles) + 1 Clubhouse avec une école de tennis portée par une association avec initiation aux plus petits sous forme de jeux ludiques de balles.
- 1 piste d'entraînement footing.
- 1 salle de tennis de table
- 1 salle de danse
- 1 Dojo départemental : complexe sportif pour la pratique des arts martiaux

La piste cyclable :

La piste cyclable de Coulounieix-Chamiers a été aménagée le long de l'avenue Churchill. Elle permet à tous mais notamment aux enfants, aux jeunes et leurs familles de pratiquer le vélo, le roller en toute sécurité.

Les gymnases :

Le gymnase de L'ASPTT et celui de Jean Moulin répondent à tous les sports pratiqués en intérieur : hand, basket, foot, judo, gymnastique etc ... Les enfants, les jeunes (également dans le cadre des activités sportives du collège) et les familles peuvent y accéder moyennant une adhésion d'un coût raisonnable et sur avis médical. Ouvert tous les jours, avec des créneaux horaires larges, il offre la possibilité à un large public de se détendre mais aussi de nouer des contacts. Cette structure vient compléter les terrains de sport et les gymnases scolaires du lycée et du collège.

Structures existantes :

- structures à grimper, toboggan et jeux à ressort (accessible aux 4-6 ans et 6-12ans) au Château des Izards, espace Auriol, Pagot

- un parcours ludique sportif au milieu des HLM

A noter : des structures complètes sont également installées pour les enfants du centre loisirs

- 3 city-stades

Les équipements de détente

- Le Parc des Izards

Patrimoine naturel de 4 hectares, le parc des Izards est situé au cœur de la ville. Le site a été primé par la Fondation de France, la Fondation Nicolas Hulot et le jury du concours « à l'école de la Forêt ». Librement ouvert au public, on y accède par l'avenue du Général de Gaulle ou par la passerelle piétonne sur l'Isle.

- aires de détente, de jeux et de pique-nique
- jardins à thème : bamboueraie, arboretum agrémenté de sentes botaniques, jardin de plantes semi-aquatiques
- jardins familiaux alimentés en eau, avec présence d'une éolienne ponton de pêche

- Les sentiers de randonnées. Cinq sentiers de randonnée permettent aux promeneurs de partir à la découverte des richesses historiques, architecturales et paysagères de l'arrière-pays de Coulounieix-Chamiers : sites bâtis remarquables Châteaux, fontaines, arbres centenaires, curiosités naturelles et agricoles...

-----

### **Un tissu associatif fort**

Le tissu associatif de la ville de Coulounieix-Chamiers est très dense : 117 associations agissent dans des domaines très variés : sport, culture, bien-être, découverte....

Ce tissu associatif, riche et varié, rend compte du dynamisme et de la volonté des colomniérois d'animer leur commune. L'implication passionnée des nombreux bénévoles qui s'investissent au quotidien autour de leurs projets est primordial. Nous sommes convaincus que ces associations jouent un rôle fondamental et irremplaçable dans la qualité de vie, l'épanouissement de chacun, mais aussi dans la construction du lien social.

Cette multitude d'associations, permet à chacun de se dépenser physiquement, d'exprimer sa créativité, de se détendre, de s'amuser, de se dépasser ou de se rendre utile.

Rejoindre une association c'est participer activement à la vie de notre commune et s'assurer que bonne humeur, solidarité et diversité seront au rendez-vous !

Le service communication de la commune édite tous les ans le guide des associations (exemple en annexe), suite au diagnostic social, un classement des activités par tranche d'âges a été rajouté afin de faciliter les recherches.

**FICHE 10**

# SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

En lien avec la  
**FICHE 10 page 61**  
du Guide « Ville et  
Intercommunalité  
amies des enfants »

**CRITÈRE DE PARTICIPATION :**  
QUALITÉ DES INITIATIVES VISANT  
À PROMOUVOIR DES ACTIONS DE  
SOLIDARITÉ INTERNATIONALE.

*La Ville (et/ou l'EPCI) renseigne dans cette fiche la nature de ses **actions et projets innovants** visant à promouvoir des actions relatives à la promotion et à l'encouragement de la solidarité internationale (1 fiche par action/projet).*

## **Introduction : La solidarité internationale dans notre territoire**

### **Un soutien auprès de l'UNICEF en cas de tragédie**

Lorsque des événements tragiques se passent dans le monde, la Collectivité lance en partenariat avec l'UNICEF un appel aux dons.

Par exemple suite au typhon Haiyan qui a frappé les Philippines le 8 novembre 2013, la mairie avait lancé un appel à la générosité publique et avait convié la population à un petit déjeuner solidaire où chacun a pu faire un don en faveurs des enfants philippins. (Exemple de support de communication en annexe).

### **Soutien à l'éducation**

Nous organisons également des actions ponctuelles. Dans le cadre de la semaine de la solidarité, nous avons envoyé 648 livres scolaires pour les écoles du Maroc. Cette action s'est faite en partenariat avec le conseil général.

# Annexes

- Revus de presse
- Agendas 21
- Charte d'accueil
- communication sur la semaine de la jeunesse
- Communication de la semaine de la solidarité
- Communication de la semaine de l'enfance
- Communication pour l'anniversaire de la convention internationale des droits des enfants
- PEDT
- Planning @jeunes
- Tracts « solidarité Philippines »
- Guides des associations

DOSSIER DE CANDIDATURE  
Ville et intercommunalité  
amies des enfants

## CONVENTION D'OBJECTIFS

(Convention liant l'UNICEF France et la collectivité)



### CONVENTION D'OBJECTIFS

Entre

**La Ville de Coulounieix-Chamiers**, dont la mairie est située à Coulounieix-Chamiers, Avenue du Général De Gaulle représentée par son Maire,  
Monsieur Jean Pierre Roussarie

ci-après dénommée «Coulounieix-Chamiers»

D'une part,

et

**le Comité français pour l'UNICEF**, dont le siège est situé à PARIS 06,  
3 rue Duguay Trouin, représentée par sa Présidente, Madame Michèle BARZACH,

ci-après dénommé «l'UNICEF France»

D'autre part.

Ci-après collectivement désignées par les «Parties» et individuellement par la «Partie».

#### **IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :**

Les parties ont convenu d'établir un partenariat en faveur des droits de l'enfant et de sa place dans la cité sous le titre de «Ville, amie des enfants». Cette initiative a été lancée en 2002 par

l'UNICEF France en partenariat avec l'Association des maires de France (AMF) qui consacre et soutient l'implication des communes au service des enfants et des jeunes et de l'éducation à la citoyenneté.

Une Ville amie des enfants s'attache à mettre en œuvre la Convention des droits de l'enfant au niveau local : il est tenu compte des droits de l'enfant dans les politiques publiques locales, les dispositifs locaux dirigés vers les enfants, les jeunes et leurs familles mais aussi les budgets de la collectivité.

A cette fin, une ville amie des enfants développe des actions innovantes pour apporter les réponses les mieux adaptées aux situations que connaissent les enfants et les jeunes et en particulier les plus fragiles.

Dans une Ville amie des enfants, les enfants et les jeunes doivent être ou devenir des acteurs de la vie sociale. Leurs besoins, leur voix, leurs opinions, leurs projets sont pris en compte et influencent, dans tous les domaines qui les concernent, la prise de décision des élus locaux.

Dans cet esprit, une ville amie des enfants se préoccupe de faire connaître les droits de l'enfant et d'en évaluer l'application sur son territoire.

#### **CECI EXPOSÉ, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :**

##### **ARTICLE 1 – OBJET**

La présente convention a pour objet de définir les modalités de collaboration entre la Ville et l'UNICEF France afin d'inscrire durablement et développer la démarche «Ville amie des enfants» dans le temps et dans le territoire.

Les parties ont donc décidé de formaliser leur initiative commune dans cette convention.

##### **ARTICLE 2 - ENGAGEMENTS UNICEF France**

Dans le cadre de la présente convention, l'UNICEF France s'engage à :

- dégager les moyens nécessaires à l'organisation de l'initiative «Ville amie des enfants» à travers notamment la mobilisation de ses représentants bénévoles locaux ;
- apporter le concours de son expérience internationale de « Ville amie des enfants » à partir des études du Centre international de Recherche de l'UNICEF et des programmes de même nature développés à l'étranger ;
- créer et animer un Comité de suivi réunissant les partenaires, des représentants des Villes amies des enfants et des représentants bénévoles locaux ;
- publier des rédactionnels ou des reportages faisant la promotion de la démarche dans différents supports de communication tels que : le numéro annuel de 32 pages, *Droits en actions* ; la newsletter mensuelle (6.700 abonnés) Ville amie des enfants ; le site Internet [www.villeamiedesenfants.fr](http://www.villeamiedesenfants.fr) (30 840 visiteurs annuels), qui font la promotion des bonnes pratiques des collectivités... ; le site internet [www.unicef.fr](http://www.unicef.fr) ainsi que ses pages et fils

d'actualité dans les réseaux sociaux ; ou tout autre support de communication non existant à ce jour.

- mettre en place des outils d'échange en réseau permettant la mutualisation d'expériences et de bonnes pratiques entre Villes amies des enfants (tableaux de bord, recueils de bonnes pratiques, évaluations budgétaires spécifiques dans le domaine de l'enfance, réunions thématiques du réseau en régions ou à Paris) ;
- renforcer les relations des services de la Ville et de l'UNICEF France afin de mutualiser l'expertise (invitation systématique du référent Ville amie des enfants ci-après nommé référent VAE de la Ville, aux réunions annuelles Villes amies des enfants, et le cas échéant au Comité de suivi, les sessions de formation, les réunions thématiques...) ;
- mettre à la disposition de la ville un outil d'évaluation de leurs politiques publiques locales en direction des 0/18 ans (guide, dossier de candidature et tableau de bord) ;
- mettre à la disposition de la ville un outil d'évaluation de l'exercice des droits de l'enfant sur son territoire (consultation de 6/18 ans) ;
- organiser une rencontre annuelle «Ville amie des enfants», proposant le cas échéant, conférences, tables rondes et remise du titre aux nouvelles communes participantes ;
- un outil de formation à la démarche Ville amie des enfants à destination des élus et agents municipaux ;
- des ateliers de plaidoyer et des outils pédagogiques destinés à sensibiliser enfants et adultes sur la nécessité de l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant en France et à travers le monde ;
- un réseau reconnu, dynamique et porteur dont les bonnes pratiques sont partagées ;

### **ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS DE LA VILLE**

La Ville s'engage à :

- promouvoir l'appellation «Ville amie des enfants» auprès des élus, des agents et des habitants de la collectivité ;
- encourager l'émergence, sur son territoire, de projets favorisant la politique de l'enfance et mettant au cœur de la démarche les droits de l'enfant, le civisme et la citoyenneté, et contribuer à l'échange national d'expériences au sein du réseau Ville amie des enfants ;
- permettre la représentation de l'UNICEF France pour promouvoir le développement de l'initiative Ville amie des enfants dans ses instances de concertation ou commissions de travail en lien avec la place de l'enfant et du jeune dans la Cité;
- renforcer les relations des services de la Ville et de l'UNICEF France afin de mutualiser l'expertise et promouvoir l'action locale en faveur de l'enfance et des Droits de l'enfant ;
- préconiser la formation des élus et des agents à la CIDE et à la compréhension du partenariat avec l'UNICEF France ;

- mettre en place un outil d'évaluation permettant de mesurer les progrès réalisés par la collectivité au cours du mandat ;
- désigner un référent administratif légitimé au sein de la ville. Il deviendra le contact direct de l'UNICEF France et assurera le lien en interne entre les services de la collectivité pour faire vivre la démarche sur le long terme.
- permettre la formation du référent VAE à la CIDE et au partenariat avec l'UNICEF France ;
- proposer la consultation des 6/18 ans au moins une fois sur le mandat ;
- promouvoir la démarche par la publication régulière d'informations spécifiques sur l'enfance et la jeunesse dans les supports de communication de la collectivité, de préférence en offrant aux enfants et aux jeunes la possibilité d'en témoigner eux-mêmes ;
- célébrer annuellement la Journée internationale des droits des enfants avec l'UNICEF selon des modalités à définir ensemble ;

#### **Article 4 – PROGRAMME D' ACTIONS**

En réponse au diagnostic établi par la Ville sur la réalité de l'enfance et de la jeunesse sur son territoire, à l'analyse de cette réalité multiple, à l'identification des besoins, attentes, et manques de cette population, la Ville et l'UNICEF France proposent qu'un certain nombre d'actions, de services et de réponses soient mis en place sur la durée de la convention dans les espaces de progrès suivants :

(choisir la ou les thématiques identifiées(s) comme prioritaires par la collectivité et l'UNICEF France)

- Fiche 1- Le bien-être des enfants dans la ville et leur qualité de vie
- Fiche 2- La non-discrimination, l'égal accès aux services et la lutte contre la pauvreté
- Fiche 3 - La participation citoyenne des enfants et des jeunes
- Fiche 4 - La sécurité et la protection
- Fiche 5 - La parentalité
- Fiche 6 - La santé, l'hygiène et la nutrition
- Fiche 7 - La prise en compte du handicap
- Fiche 8 - L'éducation
- Fiche 9 - Le jeu, le sport, la culture et les loisirs

Fiche 10 - L'engagement pour la solidarité internationale

**La collectivité a le choix de préciser ou non l'objectif spécifique qu'elle souhaite se donner dans les thématiques choisies.**

## **Article 5 - MODALITES**

Les moyens proposés à la ville pour faciliter la réalisation de ces objectifs spécifiques (fiche diagnostic) sont précisés en annexe.

## **Article 6 - COMMUNICATION**

Une fois intégrée dans le réseau des villes amies des enfants, la collectivité pourra :

- utiliser le logo Ville amie des enfants sur ses propres supports de communication en respectant la charte graphique jointe au logo.
- installer des panneaux d'entrée de ville « Ville amie des enfants partenaire de l'UNICEF ». Elle devra s'assurer des autorisations nécessaires à cette installation avec les services municipaux ou départementaux concernés.
- créer une page ou un espace Ville amie des enfants sur son site Internet et y insérer un lien avec le site [www.villeamiedesenfants.fr](http://www.villeamiedesenfants.fr)
- renseigner une fiche de présentation (en annexe) de la ville destinée à alimenter le site [www.villeamiedesenfants.fr](http://www.villeamiedesenfants.fr)

Il est expressément convenu que la collectivité ne sera pas autorisée à utiliser le logo UNICEF seul.

Pour faciliter la collecte d'informations, le suivi des actions des VAE et être en capacité d'élaborer des recueils sur les innovations sociales, la collectivité peut envoyer systématiquement à l'attention du service des relations aux collectivités territoriales :

- les publications d'information municipale ;
- les publications sur la petite enfance, l'enfance et la jeunesse chaque année (guide d'informations à destination des parents, des enfants et des jeunes, des événements,..) ;
- des fiches actions/projets (en annexe) renseignée par le(s) service(s) organisateur(s) et à renvoyer par mail avec une photo chaque fois qu'un dispositif ou un événement sont mis en place en cours de partenariat ;
- les articles de la presse locale liés aux actions menées en direction des enfants et des jeunes.

## **Article 7- PROPRIETE INTELLECTUELLE**

La présente convention n'a ni pour objet ni pour effet de conférer un droit quelconque à la ville sur les droits de propriété intellectuelle (et, en particulier, les noms, marques, logos, noms de domaine) de l'UNICEF et de l'UNICEF France, autre que les droits d'utilisation pour les supports prévus aux présentes.

Il est expressément convenu que la ville ne pourra reproduire ou utiliser les marques de l'UNICEF, de l'UNICEF France ou du Comité français pour l'UNICEF que pour l'exécution de la présente convention et uniquement en vue de l'apposition de ces noms, marques et/ou logos sur les documents nécessaires à l'exécution des présentes.

Toute autre utilisation doit être soumise à l'autorisation préalable et expresse de l'UNICEF France.

Le sigle UNICEF ou Ville amie des enfants ainsi que toute référence à l'UNICEF, à l'UNICEF France, ou au Comité français pour l'UNICEF ne pourront être utilisés que dans des conditions telles, qu'en aucune manière il ne puisse être porté atteinte à l'image, à la réputation ou à la notoriété de l'UNICEF ou de l'UNICEF France.

Ainsi, il est expressément convenu que l'UNICEF France pourra s'opposer à toute communication, publication, diffusion ou message qui ne serait pas conforme aux dispositions de la présente convention et notamment à l'éthique de l'UNICEF.

La ville ne pourra faire figurer le logo ou les noms UNICEF, UNICEF France, ville amie des enfants ou Comité Français pour l'UNICEF pour quelque cause que ce soit sur des documents à caractère commercial ou administratif et notamment : papier à lettres, bons de commande, facture, avis, etc.

#### **Article 8- SUIVI**

Il sera procédé à une évaluation du niveau de réalisation des actions prévues ou engagées au terme du mandat de la municipalité. Un examen pourra être effectué en commun dans le cours du mandat.

#### **Article 9 – DURÉE**

La date de fin de la présente convention ne pourra excéder le terme du mandat en cours (mars 2020 selon la réglementation actuelle).

#### **Article 10 – ENGAGEMENT FINANCIER**

La collectivité s'engage à adhérer à l'UNICEF France en tant que personne morale. Le montant annuel de la cotisation s'élève à 200€ (deux cent euros) à partir de l'année de signature de la présente convention et pour la totalité de sa durée.

#### **Article 11 – DENONCIATION DE LA CONVENTION**

11.1 L'UNICEF France se réserve le droit d'émettre des réserves à la poursuite du partenariat et le cas échéant à y mettre fin dans le cas où la collectivité ferait volontairement preuve sur son territoire de manquements graves à l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant, en particulier en lien avec l'accès à l'éducation, la non-discrimination et l'égalité d'accès aux services proposés aux enfants et aux jeunes par la collectivité.

La collectivité peut à tout moment dénoncer la présente convention et en avertir l'UNICEF France par lettre recommandée avec AR sous réserve du respect d'un préavis d'un mois.

11.2 Pour tout litige relatif à l'exécution des présentes, les parties s'efforceront de régler leur différend à l'amiable. A défaut d'y parvenir, le litige sera porté devant les tribunaux du ressort de la Cour d'appel de Paris.

Fait à Coulounieix-Chamiers, en deux exemplaires  
originaux

Le 30/03/2015

**Pour la Ville**

***Pour l'UNICEF***

**Monsieur Jean Pierre Roussarie**  
Maire de Coulounieix-Chamiers

***Madame Michèle BARZACH***

*Présidente*

*Comité français pour l'UNICEF*

## PLAN D' ACTIONS ANNUEL

(Actions locales mises en place entre le comité départemental UNICEF et la collectivité)

### Préambule :

En continuant dans le réseau Ville amie des enfants, la collectivité s'engage à faire vivre un partenariat local avec le Comité UNICEF de son département. Pour cela, les représentants de la Ville conviennent avec les représentants du Comité UNICEF départemental du contenu de ce partenariat et le formalise en signant un plan d'actions annuel. Celui-ci est l'expression concrète des objectifs et des actions communes que se seront fixés la Ville et le Comité UNICEF départemental en fonction des besoins et des spécificités de chacun.

Il est conseillé de faire un suivi et une évaluation des actions qui auront été réalisées pour convenir des ajustements éventuels et des modifications retenues pour le plan d'actions de l'année suivante.

### Article 1 : Contenu du plan d'actions :

**A – la Ville Coulounieix-Chamiers apporte son concours au Comité Unicef de Dordogne afin de :**

- 1) Relayer les opérations proposées par l'Unicef et y participer :
  - Journée internationale des droits de l'enfant (20 novembre)
- 2) Associer le Comité Unicef de Dordogne (en fonction du nombre de bénévoles disponibles) aux manifestations de la Ville en faveur de l'enfance et de la jeunesse :
  - Semaine de l'enfance
  - Semaine de la jeunesse
  - Semaine de la solidarité
  - Conseil municipal des enfants
- 3) Favoriser les actions de sensibilisation du Comité UNICEF départemental à la Convention internationale des droits de l'enfant vers :
  - les établissements scolaires (*se référer à l'accord-cadre signé entre l'UNICEF France et le Ministère de l'Education Nationale*)
  - les structures municipales accueillant des enfants et des jeunes
  - les élus et les cadres de la ville
  - les agents de la ville œuvrant dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse
- 4) Apporter son soutien et relayer les programmes de l'UNICEF :

- Relayer les campagnes de communication et d'information de l'UNICEF dans les publications municipales, site internet et tout support de communication (campagne de recrutement de bénévoles, ventes de cartes et produits, articles sur la Convention internationale des droits de l'enfant, sur la situation des enfants dans le monde,...)
- Organiser conjointement des actions de solidarité internationale : aider et faciliter la collecte de dons pour les situations d'urgence (ex : Haïti, Enfants réfugiés syriens)

**B – Le Comité Unicef de Dordogne (en fonction du nombre de bénévoles disponibles) s'engage auprès de la Ville de Coulounieix-Chamiers à :**

- 5) Réaliser des interventions sur l'UNICEF et la Convention internationale des droits de l'enfant en direction de tous les publics de la ville (les parents, les partenaires de la Ville, les associations, les jeunes, ...) :
- 6) Informer des projets conduits par l'UNICEF, en particulier les campagnes nationales liées à la promotion des droits de l'enfant
- 7) Accompagner et conseiller les référents Ville amie des enfants, clairement désignés par la Ville

**8) Article 2 : Durée :**

Le présent plan d'actions entre en vigueur à compter de la date de sa signature pour une durée d'un an. Il pourra faire l'objet d'une révision par l'une ou l'autre des parties et un bilan sera établi en fin d'exécution.

Fait en 2 exemplaires,

*A Coulounieix-Chamiers, le 30/03/2015*

*Le maire de Coulounieix-Chamiers  
Jean Pierre Roussarie*

*Le Président du Comité Unicef  
de Dordogne  
Michelle Delfour*

Signature

Signature

**DOSSIER DE CANDIDATURE**  
**Ville et intercommunalité**  
**amies des enfants**